

Publication 2022

RAPPORT ANNUEL

d'activité et de gestion

2021



Garantir la préservation de la
ressource en Eau, satisfaire les
besoins des usagers.

Office de l'Eau Guadeloupe

Jardin Botanique, Rue Alexandre Gaffier

Circonvallation, 97100 Basse-Terre

Tel : 0590 88 99 79 - Mail : contact@oe971.fr

Site : <https://www.eauguadeloupe.com>





RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021

**1. L'Administration Générale de
l'Office et les actes ordinaires
de gestion** P.6

**2. Les actes de gestion liés à
l'exécution des missions et du
Programme Pluriannuel
d'Intervention (PPI) 2019-2024** P. 28

PRÉAMBULE

L'article R213-67 du code de l'environnement prévoit que le Conseil d'Administration de l'Office règle par ses délibérations les affaires de l'Office et qu'il délibère sur le rapport annuel de gestion.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte au conseil d'administration des actes de gestion opérés dans le cadre de l'activité générale de l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Certains points ont fait préalablement l'objet de comptes rendus partiels dans le cadre des Conseils d'administration.

L'année 2021 a été particulièrement marquée par :

- La pandémie liée au CORONAVIRUS : confinement, télétravail... ;
- Les élections au Conseil Départemental et au Conseil Régional avec un nouvel exécutif au Conseil Départemental et à l'Office de l'Eau,
- Le renouvellement des élus au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) ;
- La création du SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE (SMGEAG) ;
- L'approbation par le CEB du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Guadeloupe (SDAGE) ;
- Le déménagement du siège de l'Office de l'Eau de GOURBEYRE vers le Jardin Botanique situé à BASSE-TERRRE ;
- Des mouvements de personnel...





SOMMAIRE

Le rapport abordera successivement les différents domaines d'action et d'intervention de l'Office de l'Eau à savoir :

1. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1** Le conseil d'administration et les réunions des commissions **p. 7**
- 1.2** Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services **p. 7**
- 1.3** Le suivi des Recommandations de la Chambre Régionale des Comptes **p.12**
- 1.4** Le recouvrement des créances **p.12**
- 1.5** Les ressources humaines **p.14**
- 1.6** L'antenne de Pointe-à-Pitre **p.18**
- 1.7** L'informatique **p.18**
- 1.8** La commande publique **p.19**
- 1.9** L'accompagnement financier de l'OFB **p.20**
- 1.10** Les autres conventions et partenariats **p.22**
- 1.11** La mission d'accompagnement et de renforcement : cellule d'appui aux entités en charge de l'eau et de l'assainissement et le renforcement de l'animation territoriale de l'Office de l'Eau Guadeloupe **p.25**
- 1.12** L'Office au cœur des réseaux d'acteurs de l'eau **p.25**

2. LES ACTES DE GESTION LIÉS À L'EXÉCUTION DES MISSIONS DE L'OFFICE ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

- 2.1** Des milieux aquatiques **p.30**
- 2.2** Ressource et eau potable **p.41**
- 2.3** De l'assainissement **p.48**
- 2.4** De l'Observatoire de l'Eau **p.54**
- 2.5** Du suivi des moyens informatiques **p.59**
- 2.6** De la communication, de l'information et de la sensibilisation **p.62**
- 2.7** De la médiation **p.63**
- 2.8** De l'exécution du PPI **p.71**



1/ L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'OFFICE ET LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES RÉUNIONS DE COMMISSION

Afin de délibérer sur les affaires courantes de l'Office, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2021 : le 19 février, le 31 mai, le 24 août et le 15 décembre 2021.

Ces réunions se sont tenues pour les 2 premières au Palais du Conseil Départemental puis en mode hybride (distanciel et présentiel) et ce, en raison de la pandémie qui imposait des règles de distanciation. Suite aux élections Départementales et Régionales, la composition du Conseil a été modifiée en seconde partie d'année avec l'installation d'une nouvelle gouvernance.

Toutes les délibérations ont été régulièrement soumises au contrôle de légalité ainsi que le compte administratif 2020 et le budget 2021 (budget primitif et budget supplémentaire). Aucune remarque n'a été faite.

La commission d'attribution des aides (CAA) a été consultée électroniquement une fois (26 novembre 2021).

Tableau récapitulant la composition du nouveau CA avec la liste des membres.

1.2 LE SUIVI DE L'APPLICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL, L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Le suivi des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services ont été assurés au cours de l'exercice sous la responsabilité du Directeur comme le prévoit l'article R. 213-69 : « le directeur de l'Office assure le fonctionnement de l'ensemble des services.

Il procède également au recrutement du personnel et a autorité sur l'ensemble de celui-ci. Il assiste avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration. Il assure la préparation des réunions du conseil d'administration, fait appliquer les décisions de celui-ci et le tient informé de leur exécution. Il est responsable de l'exécution du budget. Il représente l'office en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement. Il signe les contrats, accords ou conventions passés

au nom de l'office ».

Sur le plan opérationnel, la comptabilité de l'Office est tenue par une Assistante de Gestion Financière, Budgétaire et Comptable appuyée par la Direction-adjointe ayant en charge le pôle administratif et financier de l'Office.

L'Office utilise le logiciel ASTRE (INETUM) avec l'appui des services informatiques du Conseil Départemental. Les mandatements et titrages sont entièrement dématérialisés. La perspective du changement de norme comptable avec le passage programmé en 2022 à la M57 a conduit les agents concernés à s'informer et à se former et des travaux de transposition du cadre comptable ont dû être réalisés.

Le Comptable Public de l'Office est le payeur départemental.

La facturation électronique étant devenue obligatoire, les factures fournisseurs sont déposées sur le portail CHORUS PRO auquel l'Office accède via le portail de la Gestion Publique (DGFIP). En 2021, 484 factures ont été récupérées sur le portail (427 en 2020).

Les mandatements de celles-ci sont entièrement dématérialisés ainsi que les titres de recettes.

Ci-dessous quelques indicateurs relatifs aux mandatements des factures et des titres de recettes de l'exercice 2021.

SUIVI DE LA DÉPENSE	2021	2020
Nombre de lignes de mandats émises	793	866
Délai global de paiement (jours)	9,56	11,56
Délai de paiement du comptable	5,44	7,26
Sur le recouvrement des produits locaux		
Nombre de lignes de titres émises	107	157
Gestion		
Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel	9%	10%
Taux de consommation des dépenses d'investissement réel	1%	6%



Vote du budget primitif 2021 :

BUDGET PRIMITIF 2021		
LIBELLES	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 032 687,91 €	15 032 687,91 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 767 757,75 €	7 767 757,75 €

Le budget a pris en compte les restes à réaliser pour un montant total de **5 876 384,67€, dont 3 180 290,51 € en investissement et 2 696 094,16 € en fonctionnement.**

Pour lui permettre de disposer d'une meilleure marge de manœuvre, l'Office a décidé d'ajuster et d'équilibrer ses comptes par le vote d'un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire 2021 a été voté comme suit :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021		
LIBELLES	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 239 978,47 €	52 239 978,47 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29 837 980,35 €	29 837 890,35 €

Pour un budget consolidé de **67 272 666,38 €** fonctionnement et de **37 605 738,10 €** en investissement.

Bilan chiffré des réalisations de 2021 :

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLÉS	MONTANT EN €
011	Charges à caractère personnel	2 116 721,28
012	Charges de personnel	1 038 286,91
65	Autres charges de gestion courante	119 885,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 683 337,75
TOTAL		4 958 231,40

Pour un budget consolidé de 67 272 666,38 € fonctionnement et de 37 605 738,10 € en investissement.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLÉS	MONTANT EN €
73	Impôts & taxes	18 782 474,00
74	Dotations & applications	713 371,70
75	Autres produits de gestion courantes	1,20
77	Produits exceptionnels	45 743,42
013	Atténuations de charges	727,61
TOTAL		19 542 317,93



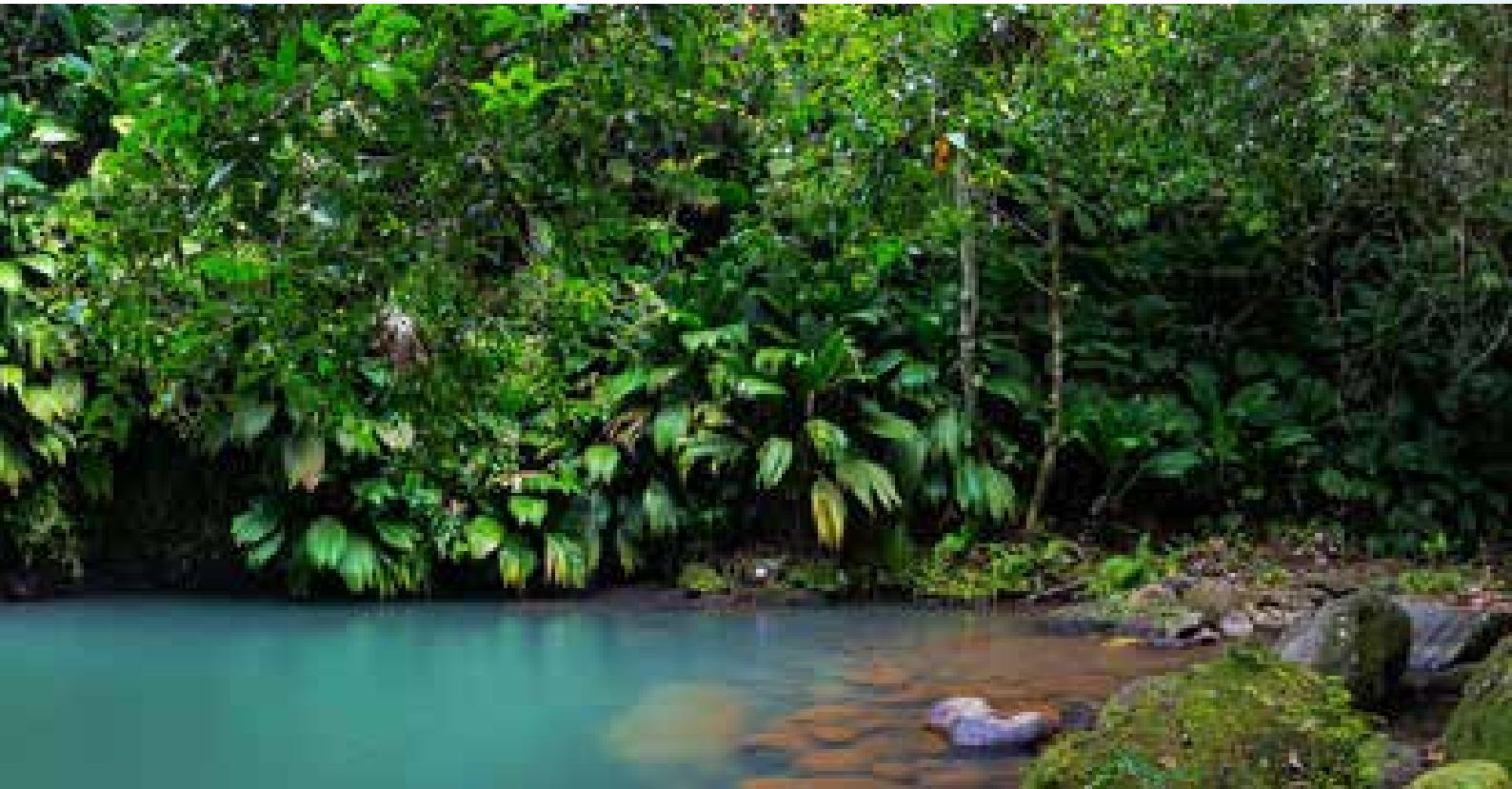
RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLÉS	MONTANT EN €
20	Immobilisations incorporelles	29 883,16
204	Subventions d'équipements versées	574 864,27
21	Immobilisations corporelles	86 264,11
TOTAL		691 011,54

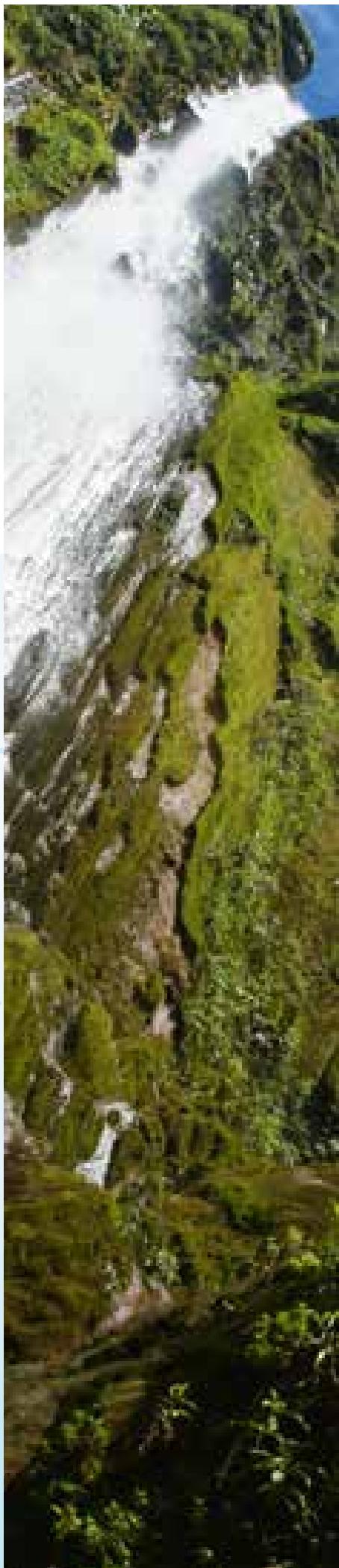
RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLÉS	MONTANT EN €
040	Opération d'ordre budgétaire (amortissement)	1 683 337,75
TOTAL		1 683 337,75

A partir du 1er janvier 2022, l'Office de l'Eau passera à la nomenclature M 57 qui est en passe de devenir le nouveau référentiel budgétaire et comptable des collectivités territoriales uniques, des métropoles et des établissements publics administratifs.

Un paramétrage des lignes de crédits de la norme M57 a été effectué pour permettre une prise en charge rapide des mandatements dès le 1er janvier 2022.

Le compte administratif et le compte de gestion, découlant du budget 2021, ont été soumis au vote du Conseil d'administration le 23 mars 2022.





1.3 SUIVI DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Le rapport d'observations définitives de la CRC et ses réponses concernant les contrôles effectués sur la gestion de l'Office (exercices 2012 et suivants) comportait 19 recommandations :

- 7 recommandations de performance ;
- 12 recommandations de régularité.

Ces recommandations font l'objet d'une mise en application et d'un suivi régulier au sein du Conseil d'administration.

1.4 LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Lors de chaque conseil d'administration, l'attention des administrateurs est attirée sur les difficultés de plus en plus grandes rencontrées par l'Office pour recouvrer ses redevances. Les recettes de l'Office de l'Eau Guadeloupe sont issues des sommes perçues au titre des redevances « eau et assainissement » instituées par le Code de l'Environnement et renforcées par la Loi sur Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

D'une année sur l'autre, la part des « Restes à recouvrer » est en augmentation ce qui impacte directement la capacité financière de l'Office à soutenir les opérations en Eau et Assainissement sur le territoire et ce, malgré des sollicitations en hausse (Plan de Sécurisation de l'AEP, Plan Eau-DOM...).

Compte tenu de la fragilité de certaines structures et de leurs situations financières (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe - SIAEAG, Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes - CAGSC, Ville de SAINTE-ROSE), de l'incertitude concernant le recouvrement des redevances et la perception réelle des recettes au titre de l'année 2021, la marge de manœuvre de l'Office de l'Eau Guadeloupe en matière d'accompagnement financier se réduit, et a un impact notable sur la mise en œuvre des 5 priorités du SDAGE révisé.

En outre, le 1er septembre 2021 a vu la création du Syndicat Mixte de Gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) (LOI no 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe PREFECTURE - 971-2021-08-26-00001 - Arrêté du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe).

Dès lors, avec cette création, disparaissaient les régies précitées et les dettes liées aux redevances ne sont pas transférées au SMGEAG mais reprises par les EPCI.

Fort :

- D'un partenariat renforcé avec la Paierie Départementale,
- D'un suivi régulier et une conjugaison des efforts pour favoriser un retour à de bonnes pratiques,
- D'une mise en place d'échéanciers avec les comptables publics pour les redevables suivants :
 - Communauté d'agglomération Grand Sud caraïbes ;
 - Commune de SAINTE-ROSE ;
 - Régies Nord Caraïbes (Eau et Assainissement)
 - Eau d'Excellence
 - Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en Eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG),

En 2021, le montant encaissé est de 15 166 767 € (2 909 634,00 € en 2020).

Cependant, l'essentiel du montant encaissé correspond à des paiements d'arriérés (KARUKER'O).

Le montant des titres de 2021 est de 18 782 474 € (13 963 053,00 € en 2020).

Au 31/12/2021 : les créances impayées de l'Office, composées pour l'essentiel des redevances impayées s'élèvent à 45 422 063,79 € (source : ERAR Paierie Départementale Guadeloupe).

Selon notre décompte, les restes à payer concernant les redevables « repris » par le SMGEAG sont les suivants :

EPCI CONCERNÉ	REDEVABLES	MONTANT EN €
CASGC	CASGC	5 525 696,35
CANBT	Sainte-Rose	1 592 643,00
CASGC	Trois-Rivières	609 021,00
CAP EXCELLENCE	Eau d'Excellence	3 586 964,00
CANGT	RENO	2 271 602,20
CARL CANBT	SIAEAG	30 685 062,78
TOTAL		44 270 989,33

Ce montant de 44 270 989,33 € représente 97,4 % des restes à payer.

De tous les Offices de l'Eau, celui de Guadeloupe est le seul à supporter une situation de cette nature qui limite considérablement sa possibilité d'agir sur la préservation des milieux aquatiques, mission essentielle de cet établissement.

Outre les diligences classiques engagées par le Payeur, à savoir relances et mises en demeure, les dispositions suivantes ont également été prises par l'Office :

- Provisions comptables (voir les documents budgétaires)
- Référés-provisions : saisines du tribunal administratif de Basse-Terre
- Mise en place d'échéanciers de règlement

Des séances de travail ont été planifiées dès janvier 2022 avec les EPCI pour les sensibiliser sur cette situation, afin de limiter l'impact de cette situation financière sur l'exercice des missions de l'Office de l'Eau.



1.5 LES RESSOURCES HUMAINES

• Les effectifs

Au 31 décembre 2021, les effectifs de l'Office de l'Eau Guadeloupe, s'élèvent à 15 agents (17 agents en décembre 2020), auquel s'ajoute le Directeur, agent du Conseil Départemental mis à disposition.

Deux postes créés en 2021 sont venus compléter l'organigramme de l'Office entériné par délibération du conseil d'administration du 19 février 2021 :

- Chargée d'animation territoriale et communication,
- Acheteur public, archives et documentation,

L'année 2021 a par ailleurs été ponctuée par différents mouvements de personnel qui ont conduit aux procédures de recrutement suivantes :

- Administrateur de données – Chargé de mission observatoire de l'eau
- Agent d'accueil
- Directeur-Adjoint en charge de la coordination du pôle scientifique et technique
- Chargé(e) d'intervention en assainissement collectif et non collectif
- Chargé(e) des opérations de préservation de la ressource en eau potable
- Chargé(e) de mission démarches territoriales, et données sur l'eau et les milieux aquatiques

La répartition des effectifs au 31 décembre est la suivante :

	31 DÉCEMBRE 2020	31 DÉCEMBRE 2021
Statuaire	10	9
Contractuel	7	6
TOTAL	17	15
Homme	5	5
Femme	12	10
TOTAL	17	15
Administrative	7	6
Technique	10	9
TOTAL	17	15

A	8	7
B	4	5
C	5	3
TOTAL	17	15

• La rémunération

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 1 038 286,91 € pour l'année 2021 (1 196 465,62 € en 2020).

- Le régime indemnitaire

Faisant suite au Décret 2020-182 du 27 février 2020, l'Office a transposé le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois non concernés jusqu'alors, à savoir : les techniciens, les ingénieurs et les ingénieurs en chef.

Par délibération du conseil d'administration en date du 31 mai 2021, le RIFSEEP est désormais applicable à l'ensemble des agents de l'Office depuis le 1er juin 2021.

- La prévoyance garantie maintien de salaire

Par convention de participation entre le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe et la société INTERIALE les agents peuvent souscrire depuis le 1er juillet 2015 à un contrat de prévoyance garantie maintien de salaire induisant une participation de l'employeur.

Cette convention a été prolongée en date du 30 juin 2021, aux conditions tarifaires et prestations identiques, pour une durée d'un an dans l'attente d'une nouvelle consultation qui sera réalisée par le Centre De Gestion.

- La mise à disposition et détachement de personnel

Depuis 2017, le Directeur, Administrateur Territorial, est mis à disposition auprès de l'Office par convention par le Conseil Départemental.

L'Office de l'Eau rembourse au Conseil départemental sa rémunération et les charges sociales associées.

Il ne perçoit aucun complément de l'Office.

En 2021, l'agent occupant les fonctions de Directeur-Adjoint en charge de la coordination du pôle technique et scientifique a été détaché, à sa demande, pour une durée de trois ans au sein du Parc National de Guadeloupe sur le poste de Directeur-Adjoint et ne perçoit pas de rémunération de l'Office.

• La formation

L'année 2020 avait été une année exceptionnelle en terme de formation compte tenu notamment de la longue période de confinement qui avait conduit les agents à suivre de nombreuses formations en ligne (soit une moyenne de 55,46 heures de formation par an par agent).

En 2021, la dynamique fut différente, sous l'impulsion de la Direction et de la Direction-adjointe en charge de l'Administration et des Finances.

Les agents se sont orientés majoritairement sur des formations de préparation aux concours ou examens de la fonction publique territoriale.

En septembre 2021, un de nos agents (adjoint administratif), a passé avec succès le concours interne de Technicien Territorial.

Ainsi, l'année 2021 compta 14,56 heures de formation par agent en moyenne (20,21h en 2019).

Ces heures concernent les formations de professionnalisation et de perfectionnement suivies via l'offre du CNFPT ainsi que les formations réalisées via la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ou la plateforme collaborative de la sphère publique Idéalco.

S'ajoutent à ce décompte :

- 20 heures de bilan de compétence effectuées par un agent à sa demande avec un organisme externe,
- 672 heures de préparation aux concours et examens dispensées par le CNFPT concernant 6 agents.

La formation dite « à distance » se pérennise.

En effet, sur les 925 heures de formation suivies par les agents en 2021, seules 158 heures ont été réalisées en présentiel.

Le montant annuel de la cotisation au CNFPT s'est élevé à 4 882,24€ pour l'année 2021 (3927,14€ pour 2020).

A cela s'ajoute, pour un coût de l'ordre de 500 € TTC les formations réalisées via la FNCCR et 1 560€ TTC pour le bilan de compétences.

Les formations suivies sur la plateforme IDEAL Co sont couvertes par la cotisation annuelle versée par l'Office.

• Les lignes directrices de gestion

Conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique, l'Office a initié la mise en œuvre de ses lignes directrices de gestion. Celles-ci visent à :

1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021,



3° favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

• Le télétravail

Force est de constater que suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 les organisations de travail ont dû s'adapter à de nouveaux besoins.

Depuis Novembre 2019, tous les agents de l'Office disposent d'ordinateurs portables de dernière génération avec accès à distance au serveur par un service de Virtual Private Network (VPN) et des logiciels métiers accessibles à distance.

Il a donc semblé opportun pour l'Office de disposer d'un cadre réglementaire par lequel le télétravail puisse être mis en œuvre en cas de situations exceptionnelles perturbant l'accès au site ou le travail sur site (épidémie, catastrophe naturelle, grève, accidents...). Une délibération a alors été prise en ce sens le 19 février 2021.

Par ailleurs, et faisant suite à l'accord cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, une rencontre s'est tenue le 20 décembre 2021 entre la Direction, l'organisation syndicale représentative à l'Office et les représentants du personnel au titre de l'article 5 du décret n°2001-1324 du 28 décembre 2001 en vue d'un éventuel accord interne sur le télétravail.

• Déménagement des locaux professionnels du siège

Le siège de l'Office était installé depuis 2011 dans des locaux situés dans la zone artisanale de Valkanaërs (route de grande savane) à GOURBEYRE.

A la suite d'échanges engagés avec le Conseil Départemental depuis 2016 et par délibération de sa Commission permanente en date du 19 juillet 2018, l'ancien bâtiment « ONF » situé au Jardin Botanique à BASSE-TERRÉ a été affecté à l'Office.

Après plusieurs mois d'investigation, de diagnostics et de travaux de réhabilitation, de renforcement et de confortement, l'entrée dans les locaux a été effective le 1er octobre 2021.

L'immeuble implanté dans un environnement arboré d'exception en face de la Cité administrative hébergeant notamment l'Agence des 50 pas géométriques et le Conservatoire du Littoral a été réhabilité afin d'offrir aux agents de meilleures conditions de

travail et d'espace de stockage supplémentaire pour le matériel professionnel.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, le médecin de prévention a été informé et sollicité en vue d'un accompagnement.

Un diagnostic interne sera réalisé courant 2022 en vue de l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et de la mise en œuvre des signalétiques obligatoires au sein du bâtiment et sur son parking.

Par ailleurs, des formations seront dispensées aux agents en terme d'évacuation des locaux, d'utilisation des extincteurs, du défibrillateur, de formation aux premiers secours.

• Accueil de stagiaire

Bien que l'Office soit attentif à la transmission des savoirs et l'accueil de stagiaire, il n'a pas été possible d'accueillir des étudiants durant l'année 2021.

Seul un élève de troisième a été accueilli en janvier 2021 dans le cadre de son stage de sensibilisation à la vie professionnelle d'une durée d'une semaine.

• La logistique

Le parc de véhicules de l'Office compte à ce jour :

- 1 véhicule Sport Utility Véhicule (SUV) en Location Longue Durée ;
- 1 véhicule berline en Location Longue Durée affecté au Directeur (Conseil d'Administration du 18 décembre 2017 – Délibération n° 2017/CA03/12-17-10) mis à disposition du personnel en cas de besoin ;
- 1 véhicule berline en Location Longue Durée affecté au Directeur-Adjoint en charge du pôle technique mis à disposition du personnel en cas de besoin.

Les agents sont amenés, cependant, en cas de nécessité, à utiliser leur véhicule personnel dans les conditions définies par la délibération en date du 6 juillet 2012.

Pour les déplacements autorisés, les agents disposent d'un ordre de mission.

Un téléphone mobile est mis à la disposition des agents qui sont appelés à se déplacer pour les besoins du service.

1.6 L'ANTENNE DE POINTE-À-PITRE

Pour faire suite à la délibération N° 2017/CA02/06-17-09 en date du 23 juin 2017, l'Office a signé le 28 juillet 2017 un bail de location avec la SIKOA pour des locaux d'une superficie de 157 m² sis à Bergevin (POINTE-A-PITRE).

Fonctionnels, les locaux de Pointe-à-Pitre accueillent, outre le Point Médiation, des rencontres et des réunions délocalisées. L'antenne contribue ainsi au rayonnement de l'Office sur l'ensemble du territoire.

1.7 L'INFORMATIQUE

Concernant le Délégué à la Protection des Données (DPO) (articles 24 à 43), l'Office doit encore prendre toutes les dispositions pour se mettre en conformité en matière de protection des données et de mise en œuvre du règlement général sur la protection des données personnelles.

Pour mémoire, le DPO a pour principales missions :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents ;
- de diffuser une culture Informatique & Libertés au sein de la collectivité ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, via la réalisation d'audits en particulier ;
- de conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec la CNIL et d'être le point de contact de celle-ci.

Dans l'exercice de ces missions, le délégué devra être à l'abri des conflits d'intérêts, rendre compte directement au niveau le plus élevé de la hiérarchie et bénéficier d'une liberté certaine dans les actions qu'il décidera d'entreprendre.

1.8 LA COMMANDE PUBLIQUE

S'agissant de la commande publique, l'Office utilise la plateforme <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

Pour mémoire, « la commande publique correspond à l'ensemble des contrats conclus à titre onéreux par un acheteur public ou une autorité concédante ayant une mission de service public (pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices), pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, avec un ou plusieurs opérateurs économiques ».

Les contrats peuvent prendre la forme de marchés publics (l'ensemble de la prestation est financé par le pouvoir public) ou de concession (délégation d'une activité de service public où le gestionnaire se rémunère en partie par l'activité du service).

Les marchés publics recouvrent plusieurs formes. On trouve les marchés publics de fournitures conclus avec des fournisseurs ayant pour objet l'achat de produits ; les marchés publics de services conclus avec des prestataires ayant pour objet la réalisation de prestations de services ; et les marchés de travaux conclus avec des entrepreneurs ayant pour objet soit l'exécution, soit conjointement la conception et l'exécution d'un ouvrage ou de travaux de bâtiment ou de génie civil.

Bien que l'Office n'ait pas un volume important de marchés, afin d'améliorer le suivi de la Commande Publique, un poste « Acheteur Public, Archive et Documentation, Moyens Généraux » a été créé.

En 2021, les marchés publics suivants ont été attribués :

OPÉRATIONS	MONTANTS € TTC	ATTRIBUTAIRES
Audit des dispositifs d'auto surveillance des systèmes d'assainissement collectif de plus de 2000 EH	128 963,00	SOCOTEC
Refonte et maintenance site internet observatoire de l'eau - Office de l'Eau Guadeloupe	24 607,80	KOREDGE
Caractérisation et typologie des mares de Marie-Galante en vue d'une réhabilitation	29 512,00	CARAIBES ENVIRONNEMENT
Création de l'identité visuelle et de la charte graphique du « Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ».	SANS SUITE	SANS SUITE
TOTAL	183 082,80	

Par ailleurs les marchés relatifs à la DCE, à l'Accompagnement des opérateurs (OIE et E&Y), et à la Communication (K2Com, Créapub, Evenem'Antilles, Grand Large) se sont poursuivis conformément aux actes d'engagement en cours.

Pour ses autres commandes, l'Office se fait fort de procéder à des consultations à base de devis.

1.9 L'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Comme chaque année, la solidarité Interbassins a contribué au financement des études de connaissance des milieux aquatiques et de la ressource en eau, ainsi qu'au soutien de l'Office de l'eau. Les études de connaissance se focalisent essentiellement sur les suivis obligatoires des masses d'eau dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE), mais également sur le domaine de la stratégie nationale pour les poissons migrateurs amphihalins.

L'Office de l'Eau Guadeloupe adapte ses missions de surveillance à son contexte géographique et aux attentes de son Bassin d'où la mise en œuvre, au-delà des suivis conformes, de suivis complémentaires sur la Grande-Terre notamment.

Les actions de recherche-développement-innovation (RDI) se concentrent sur la définition d'indicateurs adaptés à l'outre-mer pour les suivis de la directive cadre sur l'eau, mais également sur l'adaptation et le dimensionnement des filtres

plantés comme technique d'assainissement particulièrement adaptée au contexte ultramarin tropical, de même qu'au suivi des zones humides, mangroves, Forêt tropicale, par exemple en collaboration avec le Parc National de Guadeloupe, l'Office National des forêts et le Conservatoire du Littoral.

La programmation est élaborée conjointement par les services de l'Office de l'Eau, de l'Office Français de la Biodiversité, et des services de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guadeloupe.

Le lien est également fait avec les différents chargés de missions thématiques et les grands organismes de recherche, IRSTEA, BRGM, Université.

Ainsi, en 2021, le concours financier de l'Office Français de la Biodiversité a été validé pour les opérations suivantes avec un taux de participation de 80% pour le suivi DCE :

ACTIONS	COUT TOTAL	SUBVENTION
Suivi DCE conforme des masses d'eau côtières	128 000,00 €	102 400,00 €
Suivi complémentaire des masses d'eau côtières (sites du réseau de référence, suivi du benthos corallien et des herbiers)	100 000,00 €	80 000,00 €
Suivi chimique des masses d'eau côtières par le biais des échantillonneurs passifs	133 000,00 €	106 400,00 €
Suivi DCE conforme des masses d'eau cours d'eau - RCS	233 200,00 €	186 560,00 €
Suivi DCE conforme des masses d'eau cours d'eau - RCO	65 800,00 €	52 640,00 €
Suivi complémentaire de la retenue de Gaschet hydrobiologie, physico-chimie, chimie	57 700,00 €	46 160,00 €
Suivi conforme de la retenue de Gaschet (bathymétrie)	4 300,00 €	3 440,00 €
Suivi qualité des masses d'eau souterraines (campagne photographique)	227 850,00 €	182 280,00 €
Suivi de la physico-chimie des masses d'eau cours d'eau RR - année 4	23 800,00 €	19 040,00 €
TOTAL	973 650,00 €	778 920,00 €

La convention conforme, d'une durée globale de 28 mois, est en date du 7 décembre 2020.

Les opérations correspondantes sont mises en œuvre dans le cadre de la mission « Suivi des Milieux aquatiques » sur une période de 24 mois auxquels s'ajoutent 4 mois pour produire les pièces justificatives et pour le versement du solde.

La période d'éligibilité des dépenses démarre le 1er janvier 2021.

Les conventions conclues entre l'Office de l'Eau et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sont établies conformément aux dispositions légales et font l'objet d'un suivi financier précis.



1.10 LES AUTRES CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Des conventions de recherche et développement se poursuivent entre autres, avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), avec l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), et avec le Conservatoire du Littoral...

A noter qu'une Convention-cadre de partenariat multipartite relative à l'éducation au territoire et au développement durable a été signée le 26 avril 2018 avec le Rectorat, l'Université des Antilles, Cap Excellence, le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le délégué Outre-Mer de l'Agence Française pour la Biodiversité.

L'Office de l'Eau s'attache ainsi à tisser des partenariats avec des acteurs locaux.

Ces liens s'inscrivent dans une volonté de favoriser la réalisation de ses missions : la connaissance, l'accompagnement et l'aide financière, tout autant que la promotion des filières de la Biodiversité auprès des jeunes.

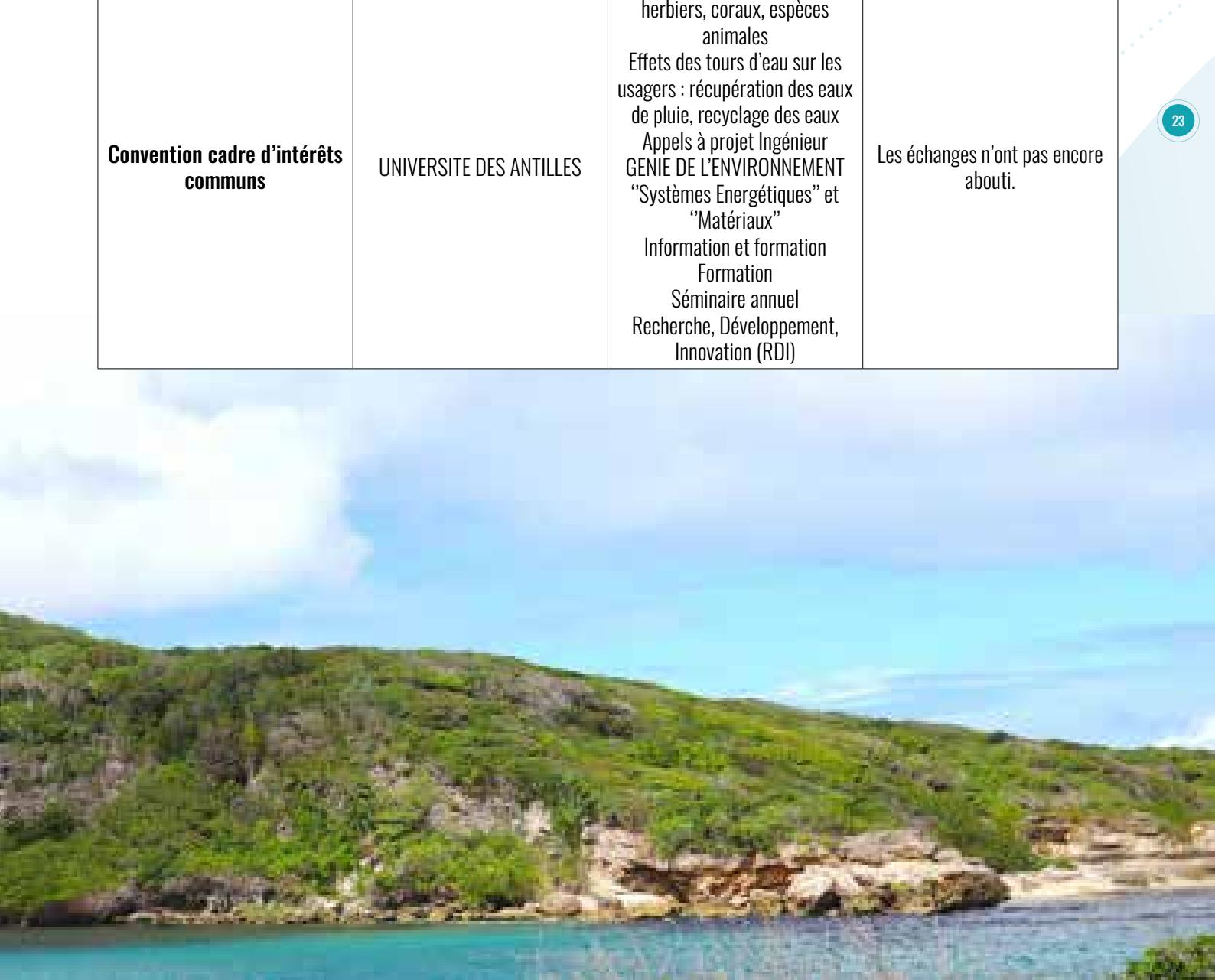
2021 a vu se poursuivre les conventions listées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DES CONVENTIONS

TITRE DE LA CONVENTION	PARTENAIRE	OBJET	ÉTAT D'AVANCEMENT
Convention cadre	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	SDAGE DCE Assainissement Préservation de la ressource	Convention pluriannuelle
Convention d'échanges de données	Agence Régionale de Santé (ARS)	Echange de données sur les stations d'épuration	Les échanges de données sont en cours.
Convention de mise à disposition d'un appui technique	Communauté de Communes de Marie Galante	Appui technique dans le domaine de l'assainissement	Le programme d'action a été adapté suite à la signature du contrat de progrès de Marie Galante et de ses priorités.
Convention de mise à disposition d'un appui technique	Communauté de Communes de Marie Galante	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des fiches actions de l'eau et de l'assainissement	Le programme d'action a été adapté suite à la signature du contrat de progrès de Marie Galante et de ses priorités.
Convention de partenariat « chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe »	Prefecture Région et Département	Création d'un rapport annuel sur les principaux indicateurs de l'eau et de l'assainissement	Chiffres-clés 2018 Chiffres clés 2019 Chiffres-clés 2020
Convention de recherche et de développement, « révision de l'état des lieux des masses d'eau souterraine »	Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM)	Engagement du programme prévu pour la révision de l'Etat des Lieux des masses d'eau souterraines	Les objectifs fixés ont été atteints dans le cadre de l'Etat des Lieux (EDL) réalisé sur les masses d'eau. Les livrables ont été présentés au comité de pilotage de l'EDL, à la commission eau et planification du CEB, au CEB et au CA de l'Office.
Convention de mise à disposition d'un appui technique	Chambre de commerce et de l'industrie des îles de Guadeloupe (CCIG)	Accompagnement pour la réhabilitation de la mini station du complexe du WTC de Jarry	L'appui technique a été réaménagé en fonction de l'avancement de l'étude.

TABLEAU DES CONVENTIONS

TITRE DE LA CONVENTION	PARTENAIRE	OBJET	ÉTAT D'AVANCEMENT
Convention de partenariat pour l'Etat des Lieux des masses d'eau	COM de SAINT-MARTIN	Réalisation de l'Etat des Lieux avant la révision du SDAGE pour la collectivité de SAINT MARTIN	La convention s'achève en parallèle de l'étude portant sur l'Etat des lieux des masses d'eau. Les livrables seront transmis à la COM de Saint Martin, dès édition.
Convention cadre d'intérêts communs	RENOC	Convention et programme d'actions prévisionnel 2019 – 2022 : Développer les outils d'aide à la compétence ANC - diversifier et sécuriser l'approvisionnement en eau portable - diminuer les pollutions diffuses - traiter les eaux usées - information formation communication	Les échanges se réalisent dans le cadre d'un programme d'accélération mis en place avec le prestataire OIEAU et EY et des travaux pour la création d'un syndicat mixte ouvert de l'eau et de l'assainissement.
Convention cadre d'intérêts communs	UNIVERSITE DES ANTILLES	Effets des sargasses sur herbiers, coraux, espèces animales Effets des tours d'eau sur les usagers : récupération des eaux de pluie, recyclage des eaux Appels à projet Ingénieur GENIE DE L'ENVIRONNEMENT "Systèmes Energétiques" et "Matériaux" Information et formation Formation Séminaire annuel Recherche, Développement, Innovation (RDI)	Les échanges n'ont pas encore abouti.



CONVENTIONS DE RECHERCHE A ENGAGEMENT FINANCIER

PARTENAIRE	OBJET	ENGAGEMENTS FINANCIERS	ÉTAT D'AVANCEMENT
ECO IN EAU	Evaluation de l'adéquation de l'Indice Diatomique Antillais (IDA2) et du guide associé au suivi des eaux en aval des stations d'épuration	14 640,37 HT 15 884,80 TTC	Les prélèvements ont été réalisés par le prestataire en charge de l'étude. L'évaluation réalisée par ECO IN EAU se fera après signature de la convention.
MNHN	Elaboration d'un indicateur appliquée au suivi des mangroves	44 964,71 TTC	Etude lancée. Les premières investigations de terrain ont été faites en juin.
HYDRECO	Mise au point d'un protocole antillais de pêche électrique	27 000,00 TTC	La convention est en cours de finalisation.
BRGM	Elaboration de la cartographie de l'interface eau douce – eau salée de Marie-Galante, volet 2	24 375,00 HT	Lancement de l'étude programmé pour la mi-novembre.
Conservatoire du Littoral	Convention cadre de partenariat et programme d'actions : Restauration de la forêt marécageuse et de la mangrove de Jarry – Etude hydraulique du marais de Port Louis	131 000,00 TTC	La convention est en cours de signature. Les premières interventions ont été lancées par le conservatoire du littoral.



1.11 LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RENFORCEMENT : CELLULE D'APPUI AUX ENTITÉS EN CHARGE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET RENFORCEMENT DE L'ANIMATION TERRITORIALE DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE

Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau avait validé le marché d'accompagnement des opérateurs ayant la compétence Eau et Assainissement, marché destiné à les soutenir en vue d'optimiser les politiques publiques de sortie de crise de ce secteur en Guadeloupe. Ce dispositif fondé sur le principe d'accélérations dédiées a été mis en œuvre avec la collaboration de l'Office International de l'Eau et le Cabinet d'expertise comptable juridique et financier International Ernst & Young. Plusieurs signatures de conventions de partenariat ont été réalisées avec l'ensemble des opérateurs et ont généré une quinzaine d'accélérations.

Ces travaux ont été animés en lien avec la Région, le Département et les autorités organisatrices et ont fait l'objet de rendus réguliers auprès des instances décisionnelles. C'est ainsi qu'un modèle Economique prévisionnel d'exploitation a été remis à la préfiguration du SMGEAG au mois d'Août 2021 et a fait l'objet de multiples ajustements. Un accompagnement dédié en collaboration avec l'Office International de l'Eau a enrichi la production de fiches de postes et le contenu des missions stratégiques de cette nouvelle Gouvernance. Plusieurs recommandations de scénarios ont été formulées, en vue d'assurer une correcte mise en œuvre des missions du SMGEAG en lien avec le cabinet International

d'expertise Comptable Juridique et Financier Ernst & Young.

L'ensemble des partenaires est satisfait de la démarche qui a permis de réaliser un travail de mutualisation des données, de co-production des acteurs véritablement motivés pour la création du SMO, de recherches et d'innovations propices à la mise en place de solutions urgentes et opérationnelles.

L'Office de l'Eau a, à ce titre, mis à disposition des équipes les locaux et la logistique indispensables à la co-production de documents utiles et nécessaires à la prise de décisions.

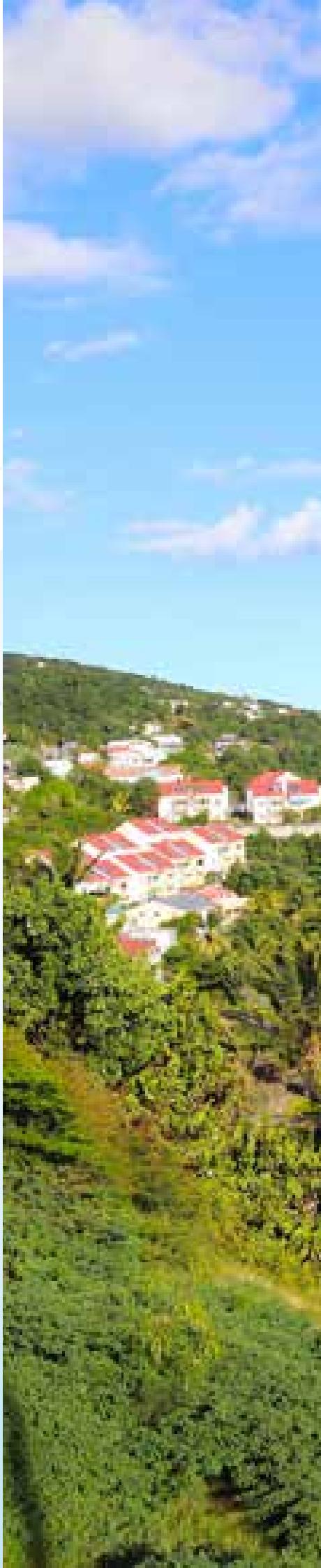
L'échéance de création du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) de gestion de l'eau par la voie réglementaire (loi) sera de nature à réactiver l'accompagnement des opérateurs et partenaires dans la perspective d'atteindre cet objectif.

1.12 L'OFFICE AU COEUR DES RÉSEAUX D'ACTEURS DE L'EAU

Les conventions précédemment citées témoignent de l'ancrage de l'Office de l'Eau dans son environnement conformément aux dispositions prévues par la loi, et à son engagement dans la réalisation de la priorité n°1 du SDAGE d'améliorer la Gouvernance.

Par ailleurs, l'Office de l'Eau Guadeloupe participe au Groupe de Coordination Inter Bassins d'Outre-Mer (GCIbOM) devenu le Séminaire de Programmation Outre-Mer puis les Rencontres Techniques Outre-Mer.

L'Office de l'Eau Guadeloupe est aussi adhérent de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) suite à la délibération prise le 29 novembre 2013 par son Conseil d'administration.



Cette adhésion lui permet de bénéficier d'une abondante documentation et de multiples informations en rapport avec l'eau, les milieux aquatiques et l'assainissement notamment lors de journées de formation proposées.

Pour toute question liée à l'eau et à l'assainissement, tant juridique que technique, les experts de la FNCCR peuvent être sollicités et accompagnent avec efficacité l'Office dans l'exercice de ses missions.

Ils ont, à ce titre, fourni de nombreux éclairages sur des sujets en pleine évolution (GEMAPI, Gestion des eaux pluviales, Tarification de l'Eau...).

A ce titre, l'Office participe à différents groupes de travail et de réflexion avec de nombreux acteurs :

- 1. Agence Régionale de Santé (ARS)**
- 2. Association pour la Promotion de la Climatologie en Guadeloupe**
- 3. Cellule de Mutualisation Assainissement Non Collectif (ANC)**
- 4. Cellule de Veille Sécheresse**
- 5. Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA)**
- 6. Comité de l'Eau et de la Biodiversité**
- 7. Comité de Pilotage du Grand Projet du Grand Port Maritime de la Guadeloupe**
- 8. Comité de Pilotage et Comité Technique du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) des Abymes**
- 9. Comité de Pilotage du Plan Chlordécone**
- 10. Comité National de l'Eau (CNE)**
- 11. Comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA)**
- 12. Comité Régional d'Orientation et de Suivi du Plan Ecophyto**
- 13. Commission départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)**
- 14. Commission risques Naturels (Plan de Gestion des Risques d'Inondation)**
- 15. Conseil Maritime Ultramarin du Bassin des Antilles (CMUBA)**
- 16. Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DEAL) :** une convention cadre DEAL/OE971, à laquelle est joint un programme d'actions d'intérêt commun annuel, définit depuis 2016 les relations entre les deux entités.



- 17.** Institut de Physique du Globe de Paris - Observatoire Volcanique et Sismologique de la Guadeloupe (IPGP-OVSG)
- 18.** Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)
- 19.** Mission Interservices des Polices de l'Environnement (MIPE)
- 20.** Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)
- 21.** Plan de Sécurisation Eau Potable
- 22.** Plan Eau-DOM
- 23.** Pôle Régional Environnement et Développement Durable (PREDD)
- 24.** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- 25.** Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)
- 26.** Secrétariat Technique de Bassin
- 27.** Instances de concertations générées par l'Etat, la Région, le Département et les Inter-communalités.
- 28.** Participation du Centre National de l'Eau avec la présidente déléguée désignée par le Comité de l'Eau et de la Biodiversité.
- 29.** Convention d'éducation au développement durable avec le Rectorat.

Il s'agit d'accompagner tous les acteurs dans la gestion durable de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions et la préservation des milieux aquatiques. Concernant, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), le secrétariat administratif est assuré par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et il existe un secrétariat technique de bassin (STB) qui regroupe l'OE971, qui pilote l'Etat Des Lieux (EDL), et la DEAL, qui se charge du SDAGE

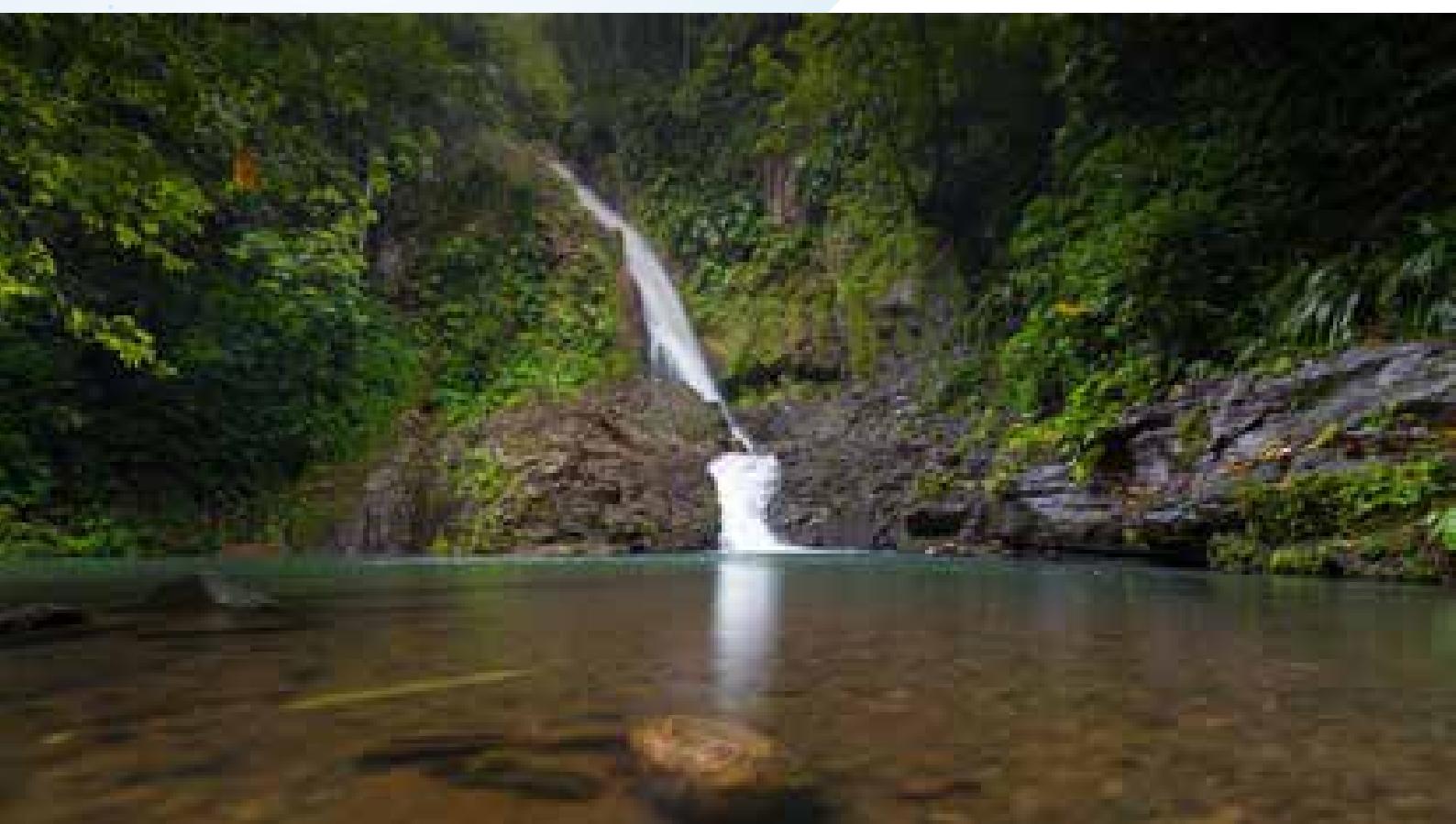
Pour mémoire, le CEB a mis en place 4 commissions :

- Une commission Eau-Planification (secrétariat : DEAL et Office de l'Eau) ;
- Une commission « Biodiversité » (secrétariat : DEAL) ;
- Une commission « Communication » (secrétariat : Office de l'Eau) ;
- Une commission « Anthropisation » (secrétariat : Office de l'Eau).

2/ LES ACTES DE GESTION LIÉS À L'EXÉCUTION DES MISSIONS DE L'OFFICE ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

Les actes de gestion concernent l'exécution des missions de l'Office et du Programme Pluriannuel d'Intervention ainsi que toutes les contributions (études, recherches, réflexions...) destinées à permettre de mieux appréhender les enjeux liés à l'eau, à l'assainissement, aux milieux aquatiques et aux usages associés en vue d'en assurer la meilleure préservation.

L'expertise territoriale de l'Office de l'Eau est souvent sollicitée par ses partenaires institutionnels ou associatifs, ou encore par les établissements scolaires. L'Office répond ainsi aux priorités du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sur la préservation des milieux aquatiques et la gestion de l'assainissement.



Pour rappel, les 5 orientations fondamentales du SDAGE sont les suivantes :

1. Améliorer la gouvernance et replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire ;
2. Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau ;
3. Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique et de préservation des milieux ;
4. Améliorer l'assainissement et réduire l'impact des rejets ;
5. Préserver et restaurer les milieux aquatiques.

2.1. DES MILIEUX AQUATIQUES

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 prévoyait l'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015. Cette échéance est désormais reportée à 2027.

Les objectifs environnementaux imposés par la DCE sont fixés pour chaque type de masse d'eau : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines et eaux côtières.

Afin de mesurer les effets des dispositions mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs environnementaux, une surveillance de l'ensemble des types de masses d'eau est menée par l'Office de l'Eau avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Différents types de réseaux sont pour cela mis en place :

- réseau de référence (RR) : permet la définition du bon état ;

- réseau de contrôle de surveillance (RCS) : permet l'évaluation de l'état des eaux du bassin, en comparaison avec le réseau de référence ;

- réseau de contrôle opérationnel (RCO) : permet un suivi plus soutenu des masses d'eau en Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) ;

- au besoin, ces réseaux peuvent être complétés par un réseau complémentaire dont les modalités de suivi sont généralement calquées sur celles des réseaux obligatoires.

Ainsi, sur chaque type de masse d'eau, sont mis en œuvre chaque année des prélèvements et analyses adaptés aux objectifs poursuivis.

A. LES COURS D'EAU

Dans la continuité des suivis précédents, la surveillance des cours d'eau a été menée en 2021 sur un total de 45 stations, dont :

- 20 stations appartenant au RCS, et pour certaines également au RCO ;
- 16 stations RCO ;
- 13 stations RR.

Le type d'analyses menées sur chacune de ces stations dépend du réseau d'appartenance (RCS et/ou RCO, RR). En synthèse et de manière globale, les matrices suivantes ont fait l'objet d'une analyse :

- l'eau (brute et filtrée) ;
- l'hydrobiologie (invertébrés et diatomées) ;
- les sédiments.



Eléments suivis sur les stations cours d'eau en 2021.



Le suivi de la qualité des cours d'eau génère un volume important de données qu'il convient de valider et de centraliser pour en assurer la fiabilité, la complétude et l'exploitabilité. Pour ce faire, l'Office s'est doté depuis plusieurs années d'un progiciel de gestion interne des données :

« Aquatic ». Cet outil a fait l'objet d'un audit en 2020, afin de mettre en conformité notre référentiel avec les prescriptions nationales et d'assurer la complétude et la qualité des données produites.

En 2021, l'effort de gestion des données s'est poursuivi sur la gestion des données de chimie et de physico-chimie.

Les données de 2018 à 2020 ont ainsi passé plusieurs étapes dans la mise en forme et dans le contrôle des doublons, de la complétude et de la validité. Près de 160 000 analyses réparties sur près de 960 prélèvements ont ainsi été traitées.

L'ensemble des données validées par ce biais a ensuite été versé dans la banque nationale de données de Naïades

en novembre 2021, permettant ainsi à l'Office de répondre à ses obligations réglementaires. L'intégralité des données est désormais accessible librement sur le site : <http://www.naiades.eaufrance.fr/>, dans la rubrique « Accès aux données ».

Par ailleurs, le jeu de données ainsi constitué a pu être transmis au prestataire en charge de la valorisation des données, dont le rapport est attendu pour le premier semestre 2022.

B. LES PLANS D'EAU

a) La retenue de Gaschet

Depuis 2016, la retenue d'eau de Gachet fait partie des masses d'eau à surveiller au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. Le suivi, débuté en 2017 sur cette retenue, s'est poursuivi jusqu'à février 2020. Il a de nouveau été mis en œuvre en 2021, avec l'analyse des paramètres suivants :

- eau : 16 prélèvements ;
- phytoplancton : 16 prélèvements ;
- sédiments : 3 prélèvements ;
- biote : 3 prélèvements.

Le rapport sur l'état général du plan d'eau sera livré par le bureau d'études partenaire courant mai 2022.

b) Les plans d'eau hors DCE

Outre la retenue de Gaschet, l'Office de l'Eau a souhaité investiguer d'autres plans d'eau naturels ou artificiels, répondant ainsi à sa mission de connaissance des milieux aquatiques.

C'est ainsi que le suivi de 4 plans d'eau a été entrepris dès 2018 :

• **le Grand Étang**, situé sur le territoire du Parc National de Guadeloupe (PNG), dans la commune de Casterre-Belle-Eau. Site patrimonial guadeloupéen par excellence, il permettrait de caractériser les éléments de qualité d'un plan d'eau naturel préservé.

Surveillé en 2004 puis en 2012 par le PNG, il semble important de poursuivre le suivi du site en prenant en compte les critères analysés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau :



• la retenue de Létaye
au Moule, d'une superficie de 18,2 ha.

Cette retenue est comparable à la masse d'eau de Gaschet :



• l'étang Zombis,
situé à Capesterre-Belle-Eau, d'une superficie de 1,2 ha :



• l'étang Mitan
à Deshaies.

Lors de la Journée Mondiale des Zones Humides de 2016, organisée sur ce site, un constat d'appauvrissement de la diversité du milieu aquatique avait été dressé par plusieurs usagers du lieu.

Des investigations ont donc été menées dans le but d'évaluer la qualité de cet étang.



5 campagnes de terrain ont été menées entre juin 2018 et février 2020, afin de prospector les compartiments suivants :

- l'eau (brute et filtrée) ;
- l'hydrobiologie (invertébrés, phytoplancton) ;
- les sédiments ;
- le biote ;
- l'hydromorphologie et la bathymétrie.

Les résultats d'analyses ont été traités par un bureau d'études partenaire qui a livré 2 rapports, en juin et en novembre 2020 (HYDRECO, Etude bathymétrique de 4 plans d'eaux de Guadeloupe - Rapport final, novembre 2020, 28p ; HYDRECO, Suivi de la qualité des milieux aquatiques - Rapport final, juin 2020, 86p).

La présence de produits phytosanitaires dans les eaux du Grand Etang et de l'étang Zombis (parmi d'autres micropolluants) a conduit à la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de prélèvements, accompagnée de blancs de prélèvement.

Les blancs de terrain sont des échantillons d'eau en bouteille exempts de contamination, qui permettent de valider, par comparaison, l'existence de polluants dans les plans d'eau analysés. Les résultats de cette nouvelle campagne se sont avérés non concluants, des micropolluants ayant été détectés tant dans l'eau des blancs que dans l'eau des plans d'eau.

Au cours de l'année 2021, 2 nouvelles campagnes de prélèvements ont été préparées sur les 4 plans d'eau, pour une mise en œuvre courant 2022.



C. LES EAUX SOUTERRAINES

Chaque année, la qualité des masses d'eau souterraine est suivie en partenariat avec le BRGM Guadeloupe, à raison de deux prélèvements annuels : l'un en carême, l'autre en hivernage. Une liste de paramètres physico-chimiques généraux est recherchée, ainsi que des micropolluants.



Points de surveillance du réseau de masses d'eau souterraine 2021.

Afin d'améliorer la qualité de la surveillance, la liste des micropolluants a fait l'objet d'une actualisation en 2016, en tenant compte des molécules peu ou pas détectées lors des campagnes précédentes et, a contrario, des molécules nouvellement détectées lors de la campagne photographique de 2014 et de la campagne de carême de 2015 (ex : chlorate, naphtalène...).

D'autre part, depuis le début du suivi des eaux souterraines de Guadeloupe, le réseau de contrôle de surveillance (RCS) a progressivement été complété dans le but d'obtenir une répartition homogène des stations de suivi de la qualité des masses d'eau souterraines du bassin. En 2021, comme en 2020, le réseau est composé de 19 stations.

Le rapport correspondant à ce suivi sera livré au cours du 2ème semestre 2022.

En septembre 2021, le rapport correspondant au suivi mené en 2020 a été livré. Les points marquants de ce rapport sont les suivants :

- détection de pesticides liés à la culture de la canne à sucre au droit de la masse d'eau de Grande-Terre ;
- détection de pesticides liés aux pollutions historiques dans les masses d'eau du Sud Basse-Terre (chlordécone et dérivés, HCH beta), avec des dépassements des Normes de Qualité Environnementale ;
- pas de détection de bisphénol A (composé utilisé dans la fabrication des plastiques et résines), contrairement aux résultats de 2019 ;

• valeurs élevées de la conductivité et des éléments chlorures, en Grande-Terre, à Saint-Martin et à la Désirade. Sur ces 2 derniers points ainsi que sur le point de Charropin, ces valeurs sont associées à de fortes teneurs en sodium. Sur les autres points de Grande-Terre, l'existence d'une pollution d'origine agricole ou liée à l'assainissement semble être à l'origine de ces résultats ;

• Concentrations en nitrates supérieures au seuil DCE sur la masse d'eau souterraine de Saint-Martin.

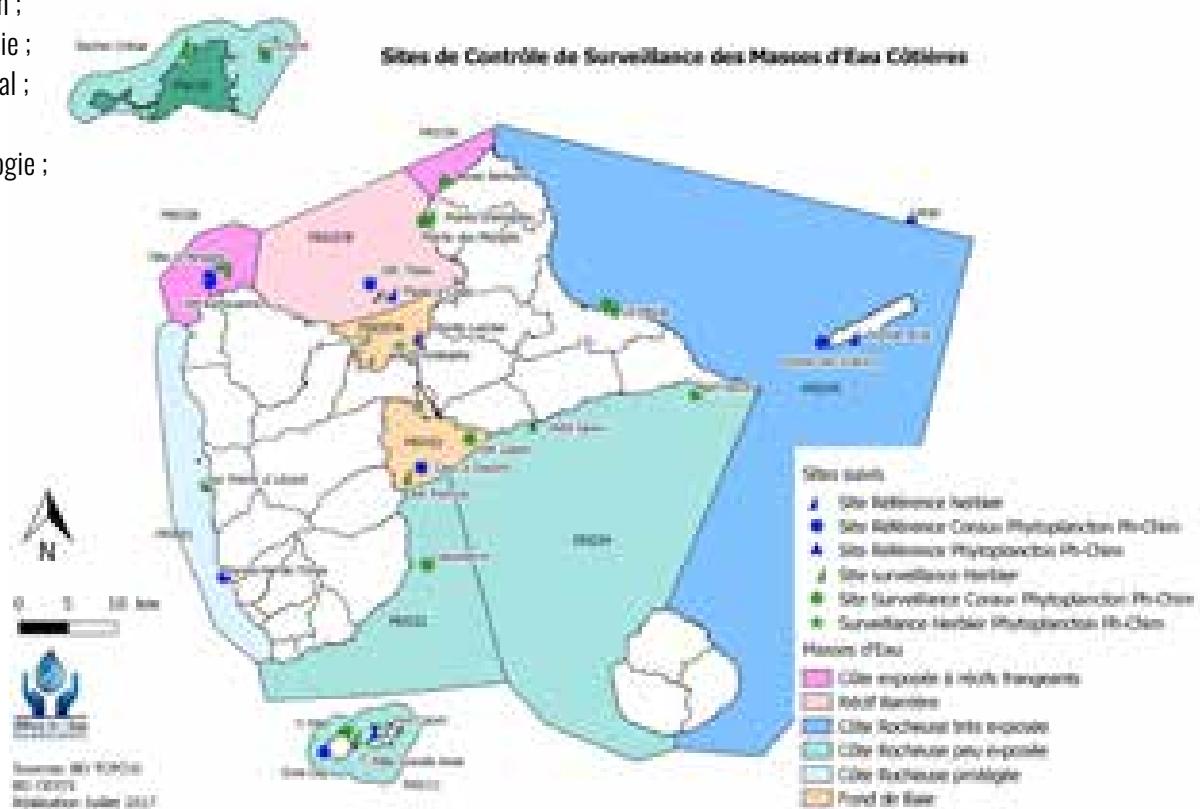
Les informations collectées dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines sont disponibles sur le site de l'Office de l'Eau Guadeloupe (www.eauguadeloupe.com) et sur le portail national (www.ades.eaufrance.fr).

D. LES EAUX LITTORALES

À partir de 2013, la surveillance des 18 sites « eaux littorales » (surveillance et référence) menée jusqu'alors par la DEAL a été confiée à l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Selon les années, ce suivi porte sur tout ou partie des paramètres suivants :

- le phytoplancton ;
- la physico-chimie ;
- le benthos récifal ;
- les herbiers ;
- l'hydromorphologie ;
- la chimie.



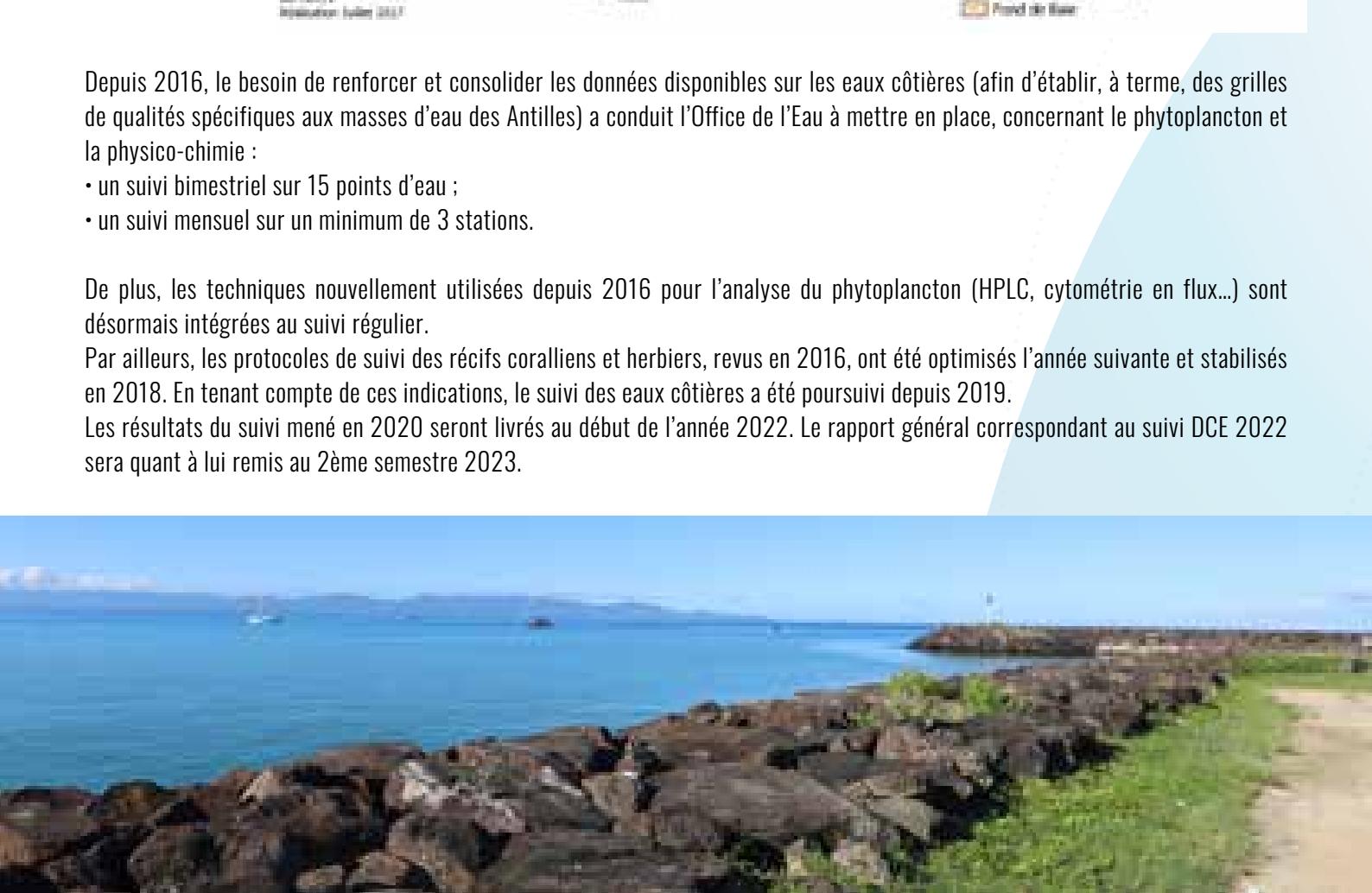
Depuis 2016, le besoin de renforcer et consolider les données disponibles sur les eaux côtières (afin d'établir, à terme, des grilles de qualités spécifiques aux masses d'eau des Antilles) a conduit l'Office de l'Eau à mettre en place, concernant le phytoplancton et la physico-chimie :

- un suivi bimestriel sur 15 points d'eau ;
- un suivi mensuel sur un minimum de 3 stations.

De plus, les techniques nouvellement utilisées depuis 2016 pour l'analyse du phytoplancton (HPLC, cytométrie en flux...) sont désormais intégrées au suivi régulier.

Par ailleurs, les protocoles de suivi des récifs coralliens et herbiers, revus en 2016, ont été optimisés l'année suivante et stabilisés en 2018. En tenant compte de ces indications, le suivi des eaux côtières a été poursuivi depuis 2019.

Les résultats du suivi mené en 2020 seront livrés au début de l'année 2022. Le rapport général correspondant au suivi DCE 2022 sera quant à lui remis au 2ème semestre 2023.



Par ailleurs, le suivi des récifs coralliens réalisé au mois de juillet 2020 a permis d'identifier une nouvelle maladie issue de Floride et décimant les coraux sur une partie des coraux du réseau : la SCTLD (Stony Coral Tissue Loss Disease).

Pour en évaluer l'impact dans les eaux du bassin guadeloupéen, 2 suivis ont été menés, en août 2020 puis juillet 2021 (18 stations d'étude). Les principaux constats sont les suivants :

- la SCTLD impacte 17,4% du peuplement corallien toutes espèces confondues ;
- quasiment la moitié des colonies coraliennes des espèces sensibles ou moyennement sensibles sont mortes ou malades ;
- la sensibilité de certaines espèces à la maladie étant élevée, la modification de la structure du peuplement corallien est à prévoir.

Afin de sensibiliser la population (et notamment les plongeurs) à cette nouvelle menace sur les coraux et endiguer autant que possible sa propagation, les services de l'Office ont conçu et diffusé en Guadeloupe et en Martinique les deux affiches suivantes :

36

**Nouvelle menace sur les coraux
La maladie SCTLD**



Consequences

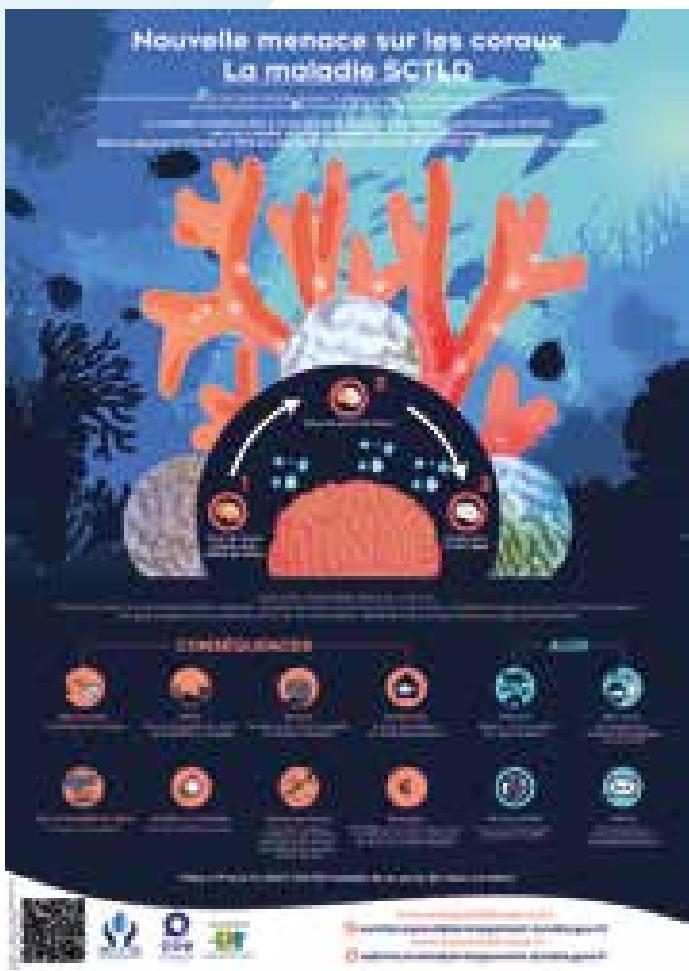
- Mort des coraux
- Mort des poissons
- Mort des étoiles de mer
- Mort des algues

Communication against it

- Accès à l'eau
- Accès à l'information
- Accès à l'énergie
- Accès à l'assainissement



**Nouvelle menace sur les coraux
La maladie SCTLD**



Consequences

- Mort des coraux
- Mort des poissons
- Mort des étoiles de mer
- Mort des algues

Communication against it

- Accès à l'eau
- Accès à l'information
- Accès à l'énergie
- Accès à l'assainissement

E. AUTRES ÉTUDES DE CONNAISSANCE

Transfert de contamination en produits phytosanitaires de la Basse-Terre vers la Grande-Terre

Les retenues d'eau de Gaschet (Port-Louis / Petit-Canal) et de Létaye (Moule) ont été construites par le Conseil Départemental à des fins d'irrigation agricole, de production d'électricité et d'alimentation en eau de la partie Nord de Grande-Terre. Ces ouvrages sont alimentés par les captages de la rivière Bras David et de la Grande Rivière à Goyave. Les divers suivis menés sur l'ensemble de ces ouvrages mettent en exergue des détections de chlordécone dans les matières eau, sédiments et biote, notamment dans la retenue de Gaschet.

Se pose donc la question du transfert de contamination des prises d'eau d'alimentation situées en Basse-Terre, vers des territoires supposés indemnes de chlordécone.

Afin d'envisager les suites à donner à cette interrogation, un échange a été proposé par l'Office à ses partenaires (Conseil Départemental, DAAF, INRAE, D2RT) en mars 2021. Une fiche action sera rédigée courant 2022 pour définir les contours de l'étude à mener pour répondre à la question posée.

Caractérisation du fonctionnement écologique des mares

Selon une étude réalisée en 2001 (F. Bruyère et al.), 2 059 mares ont été inventoriées sur l'île de Grande-Terre, 19 sur la Basse-Terre et 586 sur l'île de Marie-Galante.

Sur ces territoires d'habitat diffus, les pressions anthropiques sont nombreuses : pollutions diffuses domestiques, assainissement, pressions industrielles... Elles impactent significativement ces petits milieux qui font rarement l'objet de mesures de protection. Dans le but de contribuer à l'amélioration de leur état, l'Office propose, en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), d'investiguer le fonctionnement hydrodynamique, hydromorphologique et écologique de ces milieux.

En 2021, un CCTP et une convention ont été élaborés à cet effet. Les suivis auront lieu au cours des années 2022 et 2023.

Restauration des Mares des Antilles (REMA)

Les mares des Antilles françaises représentent une richesse patrimoniale et environnementale pour ces territoires. Conscients de cette richesse et des menaces pesant sur ces espaces, les gestionnaires de ces îles sont nombreux à souhaiter disposer des outils de gestion idoines pour leur préservation et de bénéficier ainsi de leurs potentiels bénéfices.

Pour répondre à cette demande, les Offices de Guadeloupe et Martinique se sont associés au Pôle Relais Zones humides pour proposer, à l'issue de 3 années de travaux (2021-2023), un guide d'entretien et de restauration des mares.

Ce projet est financé à 19% (37 960€) du coût total par l'OE971, le complément étant apporté par l'OFB (103 260 €, 51%), l'Office de l'Eau de la Martinique (45 000 €, 22%) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, 16 780€, 8%).

L'étude GUAD'3E

Menée par le Parc National de Guadeloupe (PNG), cette étude a pour objectif la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes animales présentes dans les cours d'eau. Elle fait appel pour cela à une technique innovante de détection des poissons et crustacés basée sur la génétique, appelée ADN environnemental (ADNe).

Ce projet, supporté à 11% (35 000€) du coût total par l'Office de l'Eau, a donné lieu en 2019 à deux comités de pilotage (présentant les avancements de l'étude) et à un autre comité en décembre 2020, peu après la livraison du rapport final. La base de données recensant les ADN des poissons et crustacés a été livrée en septembre 2021.

L'étude PROmOTion et dEveloppement du Génie Écologique sur les Rivières de Guadeloupe (PROTEGER)

Cette étude, pilotée par le PNG, vise à préserver la biodiversité des milieux aquatiques de Guadeloupe, tout en protégeant la population et leurs biens des risques encourus lors des crues de rivière ou des événements cycloniques, grâce à l'utilisation de techniques de génie végétal. Il s'agit en effet de mettre en œuvre des techniques utilisant des espèces végétales locales pour protéger les sols contre l'érosion et stabiliser les berges, en évitant ainsi le recours à des techniques moins respectueuses de l'environnement et plus coûteuses.

La phase 1 de ce projet s'est déroulée en 2016-2017 avec le support financier de l'Office de l'Eau. Les résultats de cette phase ont permis de définir 12 types de ripisylves et de retenir 30 espèces à fort potentiel pour une utilisation en génie végétal.

La phase 2 s'est poursuivie de 2019 à 2021 et a permis d'obtenir une caractérisation plus précise des espèces et techniques utilisables en génie végétal sur les berges des cours d'eau de Guadeloupe.



Plantes étudiées dans le cadre du projet « PROTEGER » – phase 2

L'étude Protocole Antillais de Pêche Electrique (PAPE)

La pêche d'inventaire piscicole par électricité est utilisée aux Antilles depuis de nombreuses décennies. Les différentes techniques jusqu'ici mises en œuvre ont cependant montré de nombreuses limites face aux spécificités des cours d'eau antillais et des espèces qu'ils abritent (faible conductivité des rivières, subjectivité de l'échantillonnage, mortalité élevée des espèces prélevées...). C'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude PAPE, menée par le bureau d'études Hydrexco, avec pour objectif la mise à disposition d'un protocole de pêche électrique en adéquation avec les problématiques locales.

Ce projet, prévu pour une durée de 24 mois, est supporté à 15% (27 000€ TTC) du coût total par l'Office de l'Eau. Un comité de pilotage de lancement a eu lieu en décembre 2019. Impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus, l'étude se terminera au cours du 1er semestre 2022.



Exemple de pêche électrique réalisée lors de l'étude PAPE.

L'étude sur l'indicateur DCE mangrove

Les mangroves occupent une situation particulière entre les milieux terrestre et marin : elles voient transiter (ou sont le réceptacle) d'une grande partie des pollutions d'origine terrestre et côtière. Cette étude vise à développer des indicateurs permettant l'évaluation et le suivi de leur état écologique au regard des attendus de la DCE.

L'Office de l'Eau a accordé pour cela une subvention de 44 964,71€ au Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui mène l'étude. Cette dernière a été lancée en janvier 2019, avec une durée prévue de 18 mois. Impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus, l'étude s'est terminée au 1er trimestre 2021. Suite à la restitution des travaux, l'Office de l'Eau a souhaité poursuivre les investigations par la réalisation d'un état des lieux des mangroves de Guadeloupe, attendu à horizon 2023.



Carte des stations échantillonées lors de l'étude sur l'indicateur DCE mangrove

La restauration de la forêt marécageuse et de la mangrove de Jarry

La zone industrielle de Jarry couvre une superficie de plus de 900 hectares, initialement occupée par des marais, une forêt lacustre et une mangrove à haute valeur écologique. Les nombreuses atteintes à ces habitats génèrent une dégradation et un recul du patrimoine naturel de la zone et des services associés. L'objectif de cette étude est de restaurer la forêt marécageuse et la mangrove.

Pour la réalisation de cette étude, prévue sur la période 2019-2021, l'Office de l'Eau a attribué au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres un financement de 125 000 € en 2019.

Un comité de pilotage a eu lieu en août 2020, et un second en mars 2021.

Vue aérienne de la forêt marécageuse de Jarry.



L'étude des traits de vie de l'espèce *sicydium*

La Directive Cadre sur l'Eau préconise le suivi chimique dans les poissons ou les crustacés. Cependant, le caractère migratoire supposé des espèces implique une meilleure connaissance de leurs traits de vie, afin de faire lien entre les substances détectées et le site sur lequel les espèces analysées ont été pêchées. Une subvention de 32 400 € a ainsi été accordée à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) par chacun des offices de Guadeloupe et de Martinique pour la réalisation d'une étude sur les traits de vie de l'espèce *sicydium* (Coût total de l'étude : 603 012 €), pour la période 2017 à 2021. Un comité de pilotage (COPIL) a eu lieu en 2019 et un autre en décembre 2020. La crise sanitaire a conduit à un retard dans la finalisation de cette étude qui se terminera au 1er semestre 2022.



Cliché d'un spécimen de l'espèce *sicydium*.

40

Séminaire Inter DOM

Sous la houlette de l'Office Français pour la Biodiversité, les Départements d'Outre-Mer se réunissent chaque année pour discuter des problématiques qui leur sont communes. En raison de la crise sanitaire, le séminaire s'est tenu par visio-conférence du 17 au 24 juin et a donné lieu à des échanges sur des thématiques variées (surveillance et état des lieux, programmation 2022, assainissement, changement climatique, ...).



2.2. RESSOURCE EN EAU ET EAU POTABLE

A. CONNAISSANCE

Etude patrimoniale : inventaire et cartographie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire Guadeloupéen

Piloté par l'Office de l'Eau, le marché « Cartographie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire guadeloupéen », a été attribué au groupement EGIS-OTEIS-CTI le 21 octobre 2019.

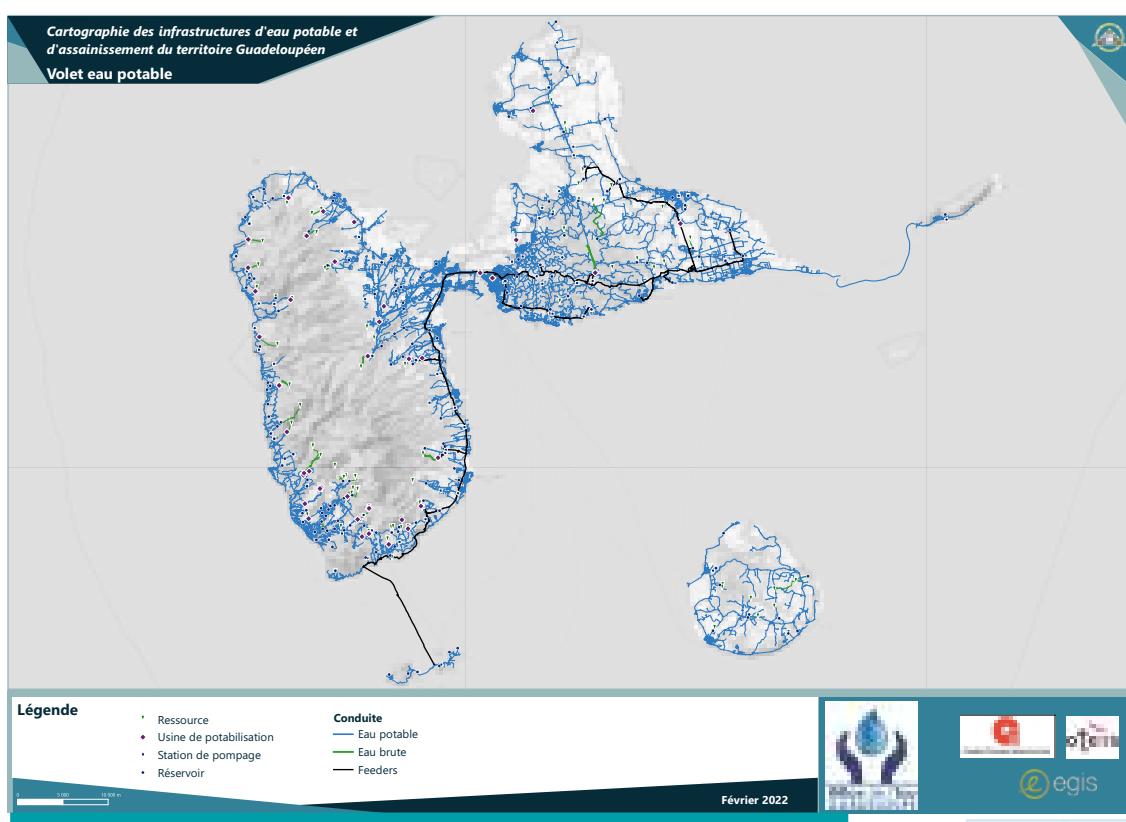
Cette étude ambitieuse a été impulsée dans le cadre :

- du plan Eau DOM, suite au constat suivant : les lacunes de connaissance relatives au patrimoine des services d'eau & d'assainissement constituent un écueil majeur à l'amélioration du rendement des réseaux d'eau et du taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif ;
- du SDAGE 2016-2021 qui prévoyait notamment, dans sa disposition n°24, la mise en place d'une action pour établir le descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau.

La Guadeloupe est désormais dotée d'un WebSIG, entièrement opensource, permettant :

- **d'accéder à des fiches signalétiques décrivant les équipements majeurs (usines de production d'eau potable, captages d'eau, réservoirs, stations d'épuration, postes de relevage...), soit un total de 908 fiches ;**
- **de visualiser l'ensemble des infrastructures dédiées à l'eau potable et à l'assainissement collectif, soit 3 380 km de conduites d'eau potable hors branchements, 800 km de collecteurs et près de 16 000 regards de visite.**

Cet outil opérationnel a été mis à la disposition du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) et de la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) fin 2021. Il fera l'objet de derniers développements courant 2022 afin de répondre pleinement aux besoins exprimés par le syndicat et la CCMG. Une formation qualifiante sera également proposée aux autorités organisatrices, courant 2022, en vue d'une parfaite prise en main de l'outil cartographique et d'une montée en compétence des agents en charge localement de la gestion patrimoniale. Cet outil précieux contribuera, en outre, à mieux connaître et réguler la distribution des volumes d'eau collectés dans les milieux aquatiques.



Carte patrimoniale des infrastructures d'eau potable de Guadeloupe.

Cartographie de l'interface eau douce – eau salée, île de Marie-Galante (Phase 2 du programme)

L'évaluation du risque d'intrusion d'eau salée sur la nappe de Marie-Galante est fondamentale pour assurer la bonne gestion et la préservation de cette ressource en eau pour les générations futures.

Le programme d'étude, initié fin 2019 par le BRGM, la Région Guadeloupe, la CCMG et l'Office de l'Eau, prévoit de procéder à un calage précis de la cartographie de l'interface eau douce – eau salée initialement générée (publication des résultats du premier volet de l'étude en 2018).

Le marché de forages visant à la réalisation d'un ouvrage profond sur l'île de Marie-Galante s'étant avéré infructueux à deux reprises (incapacité technique des foreurs à atteindre 150 mètres de profondeur), une réorientation du projet a été actée par l'ensemble des partenaires en octobre 2020. Des forages moins profonds (50 à 60 mètres) ont ainsi été implantés, au second semestre 2021, dans des secteurs sensibles de l'île, en vue de mieux contraindre l'interface eau douce eau salée et de suivre son évolution dans le temps. L'ouvrage Menard (BSS004CMPG), situé au nord de l'île a atteint une profondeur de 30 m ; les piézomètres des Sources (BSS004CMPJ) et de l'Hôpital (BSS004CMMV), respectivement localisés en aval hydraulique des captages d'eau potable Les Sources et La Treille, présentent une profondeur de 55 m.

Dans le cadre du volet de surveillance continue de l'intrusion saline à Marie-Galante, le BRGM a équipé chacun des piézomètres de sondes de mesures automatisées du niveau d'eau, de la température et de la conductivité. Trois sondes viendront donc compléter l'équipement de chaque forage dans le but de mesurer la partie sus-jacente de l'intrusion, la partie centrale de la zone de transition ainsi que la partie basse de celle-ci. L'objectif est de développer à partir de ces trois ouvrages équipés, un réseau de suivi continu de l'intrusion saline. L'acquisition de données directes et en continu permettra ainsi d'appréhender sa dynamique annuelle et interannuelle.



Piézomètre Menard – BSS004CMPG et Piézomètre Les Sources – BSS004CMPJ (source : BRGM Guadeloupe)



Caractérisation des sources de bord de route utilisées par la population guadeloupéenne (Volet 2)

Certaines sources dites «de bord de route» ne sont pas destinées à l'AEP et ne font donc l'objet d'aucun traitement ni contrôle sanitaire. Cependant, une partie de la population les utilise pour sa consommation ou à des fins domestiques, notamment en raison de leur valeur historique et patrimoniale forte, ou à cause des difficultés liées à l'alimentation en eau potable.

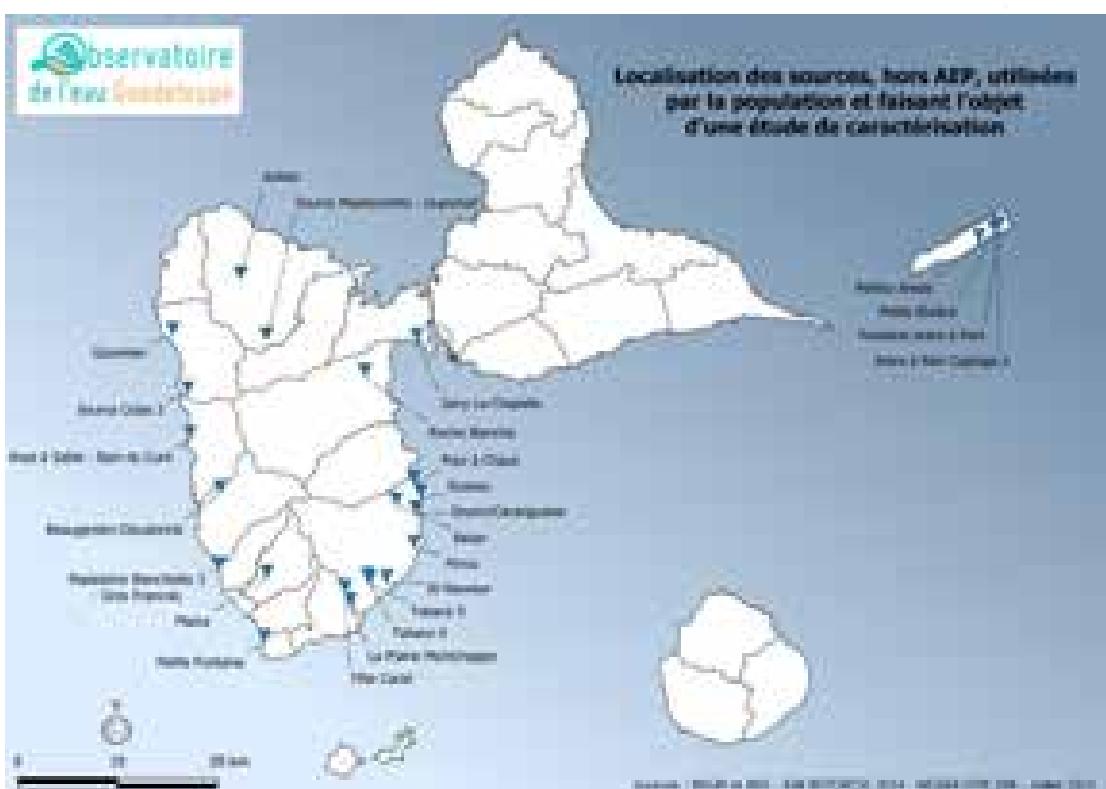


Exemples de sources connues et fréquentées par la population en Nord Basse-Terre.

En 2013, compte tenu de la nécessité impérieuse d'informer les populations, l'ARS Guadeloupe avait sollicité le BRGM dans le but de réaliser une 1ère étude visant à inventorier et caractériser les sources non AEP les plus fréquentées du territoire.

Une seconde phase d'étude a été lancée en 2020 dans le cadre d'une collaboration entre le BRGM, l'ARS Guadeloupe et l'Office de l'Eau. Il est prévu d'évaluer les risques de contamination relatifs à chacune des sources concernées en vue d'aboutir à la proposition d'un protocole de suivi adapté. Deux campagnes de prélèvements d'eau pour analyses ont été menées à ce jour ; les résultats seront valorisés durant l'année 2022.

En tant que partenaires techniques et financiers sur ce second volet, l'ARS, le BRGM et l'Office de l'Eau souhaitent que cette opération aboutisse à la réalisation d'un atlas des sources à destination du grand public, afin qu'il soit mieux informé de la qualité de ces eaux et de leurs éventuelles contre-indications.



Cartographie des « sources de bord de route » fréquentées et faisant actuellement l'objet d'une expertise par le BRGM Guadeloupe

B. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE & FINANCIER

Veille sécheresse 2021

Le dispositif « sécheresse » en Guadeloupe est piloté par la DEAL (service Ressources Naturelles) dans le cadre de l'Arrêté « cadre sécheresse » du 4 mars 2015. L'article 2 de cet arrêté définit les rôles et compositions comme suit :

- comité sécheresse : instance de pilotage et de concertation multi-partenariale ;
- cellule de veille : regroupant la DEAL (pilote), le Département, la DAAF, l'OFB, l'ARS, le BRGM, Météo-France et l'Office de l'Eau. Cette cellule s'attache à suivre l'évolution de la situation hydrologique du territoire guadeloupéen et de proposer les dispositions à prendre si nécessaire.

Selon Météo-France, 2021 est l'une des 5 années les plus sèches observées en Guadeloupe depuis le début des suivis. L'absence ou la rareté de pluies d'origine cyclonique sur les îles en est la principale cause. Pour les producteurs d'eau potable spécifiquement, la situation s'est avérée tendue durant toute l'année 2021 sans pour autant atteindre un niveau de crise. Les plus grandes difficultés ont été signalées durant le mois de mai de la même année notamment sur la Guadeloupe continentale (y compris la Côte-au-Vent).

C'est dans ce contexte que l'Office a réalisé la collecte des données auprès des entités gestionnaires des services d'eau potable (niveaux de production par rapport aux capacités des unités de production d'eau potable, secteurs concernés par des coupures d'eau, nombre d'abonnés impactés, fréquence et durée des coupures, causes précises des manques d'eau) ainsi que la remontée des informations à la DEAL. Au total, ce sont 24 tableaux de recueil de données qui ont été transmis entre le 29/01/2021 et le 03/12/2021. Il est à noter que depuis le mois de septembre 2021, suite à la création du Syndicat unique mixte, l'Office de l'Eau rend désormais compte à la DEAL des éventuelles difficultés de 2 opérateurs (au lieu de 9 initialement), à savoir le SMGEAG et la CCMG respectivement.

Un arrêté de restriction a par ailleurs été établi par la Préfecture en juin 2021 (Arrêté N°971-2021-06-01 du 01 juin 2021 portant restrictions provisoires en matière d'usage de l'eau sur tout le territoire de la Guadeloupe sauf Marie-Galante, suite au passage en alerte des stations hydrométriques de « Baillif », « Vieux-Habitants », « Capesterre-Belle-Eau », « Maison de la Forêt », « Boucan » et « Deshaies », du déficit de précipitations et la baisse des niveaux piézométriques de Grande-Terre).

Afin de sensibiliser les usagers et tenter de réduire la pression exercée sur les milieux aquatiques, l'Office de l'Eau a conçu et largement diffusé une nouvelle plaquette sur les Aquagestes. Le contenu pédagogique est proposé en créole et en français.



Extrait de la nouvelle plaquette « les aquagestes » de l'Office de l'Eau Guadeloupe

Dispositifs de stockage d'eau potable dans les établissements sensibles du territoire

Afin de sécuriser l'accès à l'eau potable au sein d'établissements dits « sensibles » (établissements de santé médicaux et paramédicaux du secteur public et privé, établissements scolaires maternelles, primaires et collèges) impactés par les coupures d'eau, l'Office de l'Eau s'est engagé à accompagner techniquement et financièrement les maîtres d'ouvrage pour la mise en place de dispositifs de stockage d'eau potable.

Un 1er appel à projets a été lancé en juin 2018 dans cette perspective. Les actions finançables portaient aussi bien sur les études préalables que sur les travaux (fonctionnement exclu). Pour rappel, une enveloppe de 2 millions d'euros du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) de l'Office a été dédiée à cet AAP, 6 porteurs de projet ont répondu (la Clinique des Eaux Claires, Centre Hospitalier de la Basse-Terre, le Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau, Collège Alexandre ISAAC, Externat Saint-Joseph de Cluny et établissements scolaires de la commune de Baillif).

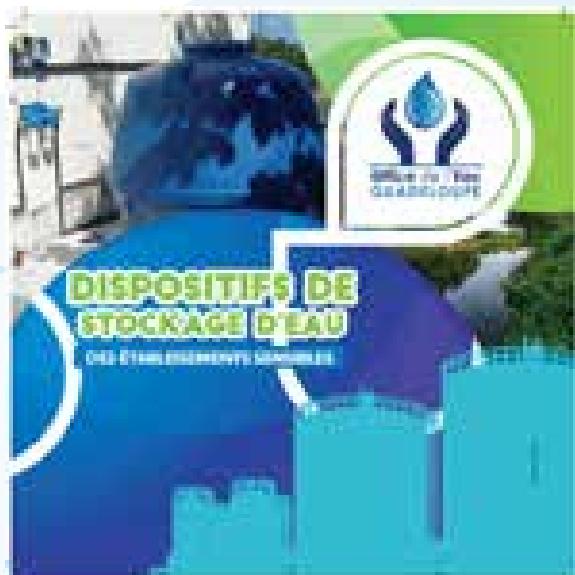
Un partenariat a été acté avec l'ARS Guadeloupe afin d'accompagner les porteurs de projet et de garantir la fiabilité des dispositifs de stockage, en particulier leur conformité sanitaire. La mise en œuvre des travaux d'installation des équipements a été initiée pour une partie des établissements durant l'année 2019 et s'est poursuivie jusqu'en 2021, comme en attestent les clichés ci-après.



Clichés photographiques du dispositif de stockage d'eau potable mis en place dans le collège Saint-Joseph de Cluny à Baie-Mahault.

Puis, afin de faire face à la crise de l'eau et à l'épidémie de COVID-19 à l'échelle de l'archipel Guadeloupéen, l'Office de l'Eau, la Région, la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont lancé, en octobre 2020, un second appel à projets dédié à la mise en place de systèmes alternatifs de stockage d'eau potable à destination des établissements scolaires du primaire. Lors du COPIL de sélection des dossiers, qui s'est tenu le 16 décembre 2020, les co-financeurs (Office de l'Eau, Région et État) ont unanimement décidé d'augmenter leur contribution de manière à répondre équitablement aux besoins de toutes les communes ayant candidaté.

Une enveloppe totale de 1,7 k€ a ainsi été allouée à cet AAP et les travaux ont été mis en œuvre, voire finalisés pour une partie des établissements scolaires, durant l'année 2021.



• co-conception d'une formation qualifiante et « sur mesure » à l'attention des agents des communes en charge de l'entretien des dispositifs de stockage d'eau potable dans les écoles. C'est plus précisément dans le cadre d'un partenariat entre l'Office de l'Eau et l'ARS Guadeloupe que le CNFPT s'est engagé à former, au 1er trimestre 2022, une cinquantaine de référents communaux.

L'Office International de l'Eau a été désigné comme prestataire de service pour former les opérateurs :

Conscient du fait que les risques sanitaires liés au stockage d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) dans des réservoirs impliquent la mise en œuvre de moyens permettant d'en assurer la maîtrise, l'Office de l'Eau s'est engagé à sensibiliser et à former les maîtres d'ouvrages et référents en charge de l'entretien des dispositifs de stockage et du contrôle de la qualité de l'eau des cuves. Toujours en partenariat avec l'autorité sanitaire locale, plusieurs « actions phares » ont été entreprises durant l'année 2021 :

- création d'un guide de synthèse sur les dispositifs de stockage d'eau potable dans les établissements sensibles ; celui-ci sera mis à la disposition du public courant 2022 via le site internet de l'Office de l'Eau Guadeloupe ;



- conception d'un carnet sanitaire conçu spécifiquement à l'attention des techniciens chargés de l'entretien des cuves tampons et comprenant : un rappel des préconisations de l'ARS et des protocoles à mettre en œuvre pour optimiser la maîtrise des risques sanitaires, 210 fiches de contrôle de la qualité de l'eau des citernes pour un suivi pluriannuel des installations ;

- acquisition par l'Office de l'Eau de 65 kits d'analyses du chlore libre et total pour l'eau potable, à l'attention de l'ensemble des communes ayant répondu à l'appel à projet de 2020.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CLIMATOLOGIE EN GUADELOUPE

L'Association pour la Promotion de la Climatologie en Guadeloupe (APCG, <http://apcg.fr/>) a été créée pour pérenniser et optimiser les réseaux de stations climatologiques en Guadeloupe. Hébergée par la Chambre d'Agriculture, elle assure la maîtrise d'œuvre depuis plusieurs années pour le compte de l'Office de l'Eau et bénéficie du soutien technique de Météo-France.

Elle joue un rôle fondamental dans la bonne gestion du territoire guadeloupéen en assurant notamment l'exploitation de données agronomiques et météorologiques et la communication de ces dernières à l'attention des professionnels (exploitants agricoles, entreprises, bureaux d'études) et des particuliers.

Durant l'année 2021, une convention de partenariat a été passée entre Météo-France et l'APGP.

C. ANIMATION ET SENSIBILISATION

La communication vers le public et les jeunes générations constitue un axe majeur du SDAGE 2016-2021. Selon la disposition n°16, l'Etat, l'Office de l'Eau, le Comité de Bassin, le Pôle Régional Environnement et Développement Durable (PREDD), les collectivités locales et leurs groupements, les chambres consulaires sont en effet tenus de :

- Coordonner leurs stratégies de communication sur les thématiques en lien avec le petit et le grand cycle de l'eau, l'utilisation rationnelle de l'eau, les zones humides etc.
- Développer une politique soutenue d'information et de communication vers le grand public et les scolaires afin de faire émerger une culture citoyenne de l'eau et induire les bons comportements ;
- Mettre à disposition et diffuser les données et informations sur l'eau sous une forme compréhensible par les non-initiés.

Intervention de l'Office de l'Eau sur l'ATE du Houëlmont dans le cadre de la journée mondiale des zones humides 2021

Une aire terrestre éducative (ATE) correspond, pour rappel, à une zone terrestre d'intérêt, limitée spatialement et qui sert de support pour un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement.

AN BA LOUP-LA, organisme référent pour l'Aire Educative du morne Houëlmont (Gourbeyre), a de nouveau sollicité l'Office de l'Eau en vue d'un accompagnement scientifique et technique. Ainsi, dans la continuité des travaux réalisés en 2020, l'objectif en 2021 était de mieux appréhender la mare forestière du Houëlmont et ses connexions avec le territoire environnant.

Au travers d'une approche intégrée et transversale de l'environnement, en partenariat avec l'ONF, des ateliers pédagogiques ont été proposés à une trentaine d'élèves du collège Richard Samuel de Gourbeyre et ont permis de sensibiliser le jeune public sur :

- les relations existantes au sein d'un écosystème donné ;
- l'influence des activités humaines sur les zones humides de Guadeloupe.

À noter : l'Aire Terrestre Educative du Houëlmont a été labellisée par l'Office Français de la Biodiversité en juin 2021. Les points positifs soulevés par les instructeurs du dossier concernaient la qualité du contenu scientifique et la forte implication des élèves.



Journée mondiale des zones humides 2021 sur l'ATE de Gourbeyre, avec le collège Richard, An ba loup-la, l'Office National des Forêts et l'Office de l'Eau.

Conférence débat dans le cadre du RDV « EDD » 2021 du Lycée Gerville Réache de Basse-Terre

Dans le cadre du RDV annuel « Education au Développement Durable », organisé par le lycée Gerville Réache à l'attention des élèves de 3ème du bassin sud Basse-Terre, l'Office de l'Eau s'est rendu à la rencontre d'élèves scolarisés sur la commune de Trois-Rivières.

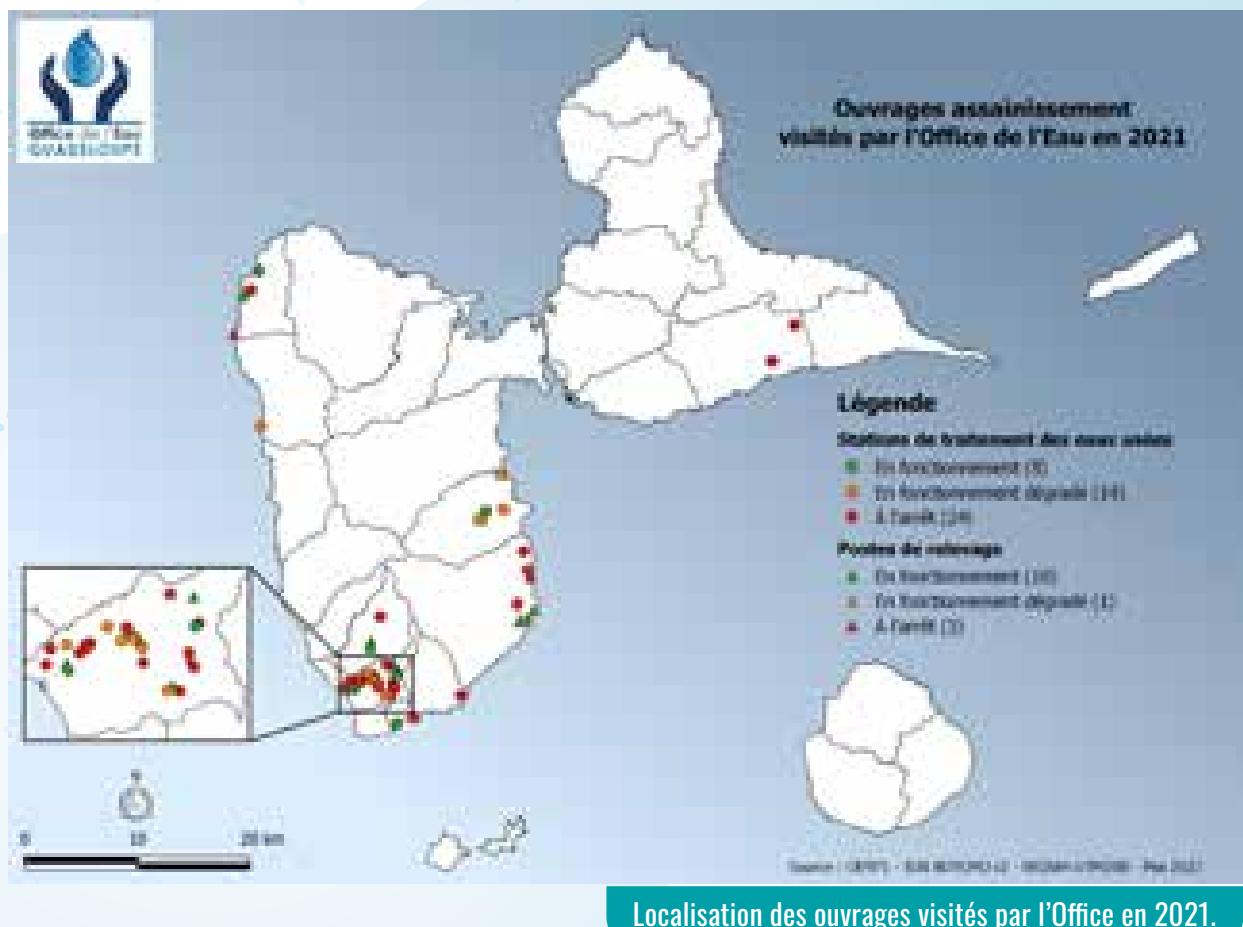
C'est notamment au travers d'une conférence-débat interactive que les agents de l'Office ont tenté de sensibiliser les futurs lycéens sur la fragilité des ressources en eau de l'archipel guadeloupéen, sur les alternatives aux manques d'eau ainsi que sur les économies d'eau au sein des foyers. Il s'agissait aussi pour l'Office de renforcer les consciences « aquacitoyennes » de chacun, mais aussi d'éveiller d'éventuelles vocations.

2.3. DE L'ASSAINISSEMENT

A. RECENSEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION DE MOINS DE 2000 EH

Le Schéma Directeur Mixte Eau & Assainissement (SDMEA) de 2011 fait état d'un total de 391 stations d'épuration de moins de 2000 EH en Guadeloupe. Suite à deux campagnes de recensement en 2014 et 2015/2016, 200 stations ont été localisées et visitées par un prestataire externe.

L'Office de l'Eau a relancé en régie en avril 2018 une nouvelle campagne de visites des stations précédemment identifiées et poursuit depuis cette mission chaque année en incluant également les postes de relevage.



Le tableau suivant présente un bilan des visites réalisées en 2021.

OUVRAGE	NOMBRE D'OUVRAGE VISITÉS	NOMBRE D'OUVRAGE EN FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'OUVRAGE À L'ARRÊT	NOMBRE DE POLLUTION AVÉRÉE DU MILIEU NATUREL
STEP	46	22	24	13
PR	14	11	3	1

Bilan des visites de stations d'épuration de moins de 2000 EH et de postes de relevage réalisées par l'Office de l'Eau en 2021.

Zoom sur Gourbeyre : en 2021, avec 32 visites sur le seul territoire de Gourbeyre, l'accent a été mis sur cette commune qui est la seule commune avec Petit Canal à ne pas être équipée d'une station d'épuration collective de plus de 2000 EH.

La capacité totale des stations collectives et privées y a été cependant estimée à 5450 EH, dont 2350 EH pour les stations collectives et 3100 EH pour les stations privées.

La réflexion initiée depuis quelques années par la CAGSC pour déconstruire

ces stations et raccorder les usagers à un réseau eaux usées collectif est désormais portée par le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG), qui lancera en 2022 un Schéma Directeur d'Assainissement sur tout son territoire.

Il ressort des visites 2021 que les ouvrages peuvent montrer d'importants signes de faiblesse, notamment dus à l'âge : cuve de fosse septique effondrée, corrosion importante des équipements, armoire électrique obsolète... Certaines stations de type fosses septiques ne

semblent pas être suivies de systèmes de traitement, ce qui rend l'ouvrage non conforme à la réglementation.

Il est à souligner que ce n'est pas le type de filière (boues activées, biodisques, fosse septique + traitement) qui est remis en cause en cas de dysfonctionnement, mais bien l'absence d'exploitation. En effet, sur les 13 stations à l'arrêt à Gourbeyre, 6 stations sont suivies par un exploitant public et 3 par un exploitant privé. Concernant les postes, un poste sur les quatre visités est à l'arrêt.

B. AUTO SURVEILLANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 21 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif [...], l'Office de l'Eau doit réaliser des expertises techniques des dispositifs d'autosurveillance existants sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration de plus de 2000 EH.

En 2021, cette mission a été confiée à l'entreprise SOCOTEC. Suite aux mouvements sociaux de fin d'année, leur intervention sur sites prévue en novembre a été reprogrammée début 2022.



Dans le tableau suivant, sont présentées les 18 stations qui seront auditées début 2022.

MAÎTRE D'OUVRAGE	NOM DE LA STEP	CAPACITÉ EN EH	EXPLOITANT
CCMG	Folle Anse – Grand Bourg	2 500	KARUKER'Ô
	Anse Bertrand	2 000	
	Montauban - Gosier	15 000	
	Sainte Claire - Goyave	5 500	
	Guénette - Moule	12 500	
	Morne à l'Eau	8 000	
	Saint Jean – Petit Bourg	9 500	
	Lalanne – Port Louis	7 000	
	Ffrench - Sainte Anne	12 500	
	Saint François	15 000	SMGEAG
SMGEAG	Pointe à Donne - Jarry	45 000	
	Trioncelle – Baie Mahault	18 000	
	Bourg - Sainte Rose	3 000	
	Pères Blancs - Baillif	18 000	
	Capesterre Belle Eau	16 000	
	Robin – Trois Rivières	2 500	
	Bouillante	2 000	CGSP
	Blachon - Lamentin	4 000	KARUKER'Ô

Liste des stations auditées par Socotec en 2021.

Les résultats des audits seront connus à partir de mars 2022.

En 2020, 6 stations ont vu leur dispositif d'autosurveillance « validé » par SOCOTEC, 2 stations « validé avec des améliorations à apporter » et 10 stations « non validé ».

NOM DE LA STEP	2020	NOM DE LA STEP	2020
Trois-Rivières	validé	Baillif	non validé
Blachon	validé avec améliorations à apporter	Jarry	non validé
Port-Louis	validé avec améliorations à apporter	Saint-François	non validé
Folle Anse	validé	Le Gosier	non validé
Anse-Bertrand	non validé	Sainte-Anne	non validé
Sainte-Rose	non validé	Trioncelle	validé
Le Moule	non validé	Petit-Bourg	non validé
Goyave	non validé	Bouillante	validé
Morne-à-l'Eau	validé	Montalègre	validé

Récapitulatif des validations des dispositifs d'autosurveillance 2020 par Socotec

validé
validé avec améliorations à apporter
non validé



C. APPEL À PROJET ASSAINISSEMENT 2019

Lancé en mai 2019 en complément des demandes de subventions « classiques » du PPI, un appel à projet « Amélioration des systèmes d'assainissement de Guadeloupe » incite les maîtres d'ouvrage publics et privés à réhabiliter les stations d'une capacité de 200 à 2000 EH sujettes à des dysfonctionnements majeurs.



APPEL À PROJET
AMÉLIORATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE

L'Office de l'Eau Guadeloupe lance un Appel à Projet doté d'une enveloppe de 3 M€ afin d'offrir la possibilité aux maîtres d'ouvrage publics ou privés de stations d'épuration de 200 et 2000 EH la possibilité de réhabiliter ou de supprimer leur station en se raccordant au réseau d'assainissement existant.

Participer du 2 mai au 30 septembre 2019

Plus de détails sur notre site
www.eauguadeloupe.com

Seize projets de réhabilitation ont été présentés en septembre 2019 suite à cet appel à projet. La crise sanitaire de 2020/2021 a eu pour conséquence de freiner l'avancement de ces dossiers. Une partie des chantiers est cependant terminée :

MAÎTRE D'OUVRAGE	NOM DE LA STATION	ÉTAT
SEMSAMAR	Rivière Blanche – Gourbeyre	Terminé
	Galion – Gourbeyre	Terminé
	Eglantines – Gourbeyre	Terminé
	Belle Rivière – Sainte Rose	Terminé
	Jardins de Moreau – Goyave	Terminé

Bilan provisoire de l'AAP 2019.

D. INSTRUCTIONS TECHNIQUES POUR DES AIDES FINANCIÈRES

Trois demandes de subvention relatives à l'assainissement ont été déposées au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024 et ont reçu un avis favorable en 2021.

THÈME	DEMANDEUR
Réhabilitation de la station d'épuration des résidences 1 et 2 Sources de Dolé (Gourbeyre) Travaux terminés	SARL PATRIMOINE IMMOBILIER Syndicat des copropriétaires
Réhabilitation de la station d'épuration du site suite aux intempéries de nov. 2020 (Lamentin) Travaux terminés	SAS SEG
Réhabilitation de la STEP de la résidence Clos des Araucarias (Sainte Rose) Travaux terminés	IMMO 971/SDC Résidence Clos des Araucarias

Demandes de subventions 2021 relatives à l'assainissement.

Avant réhabilitation



Après réhabilitation

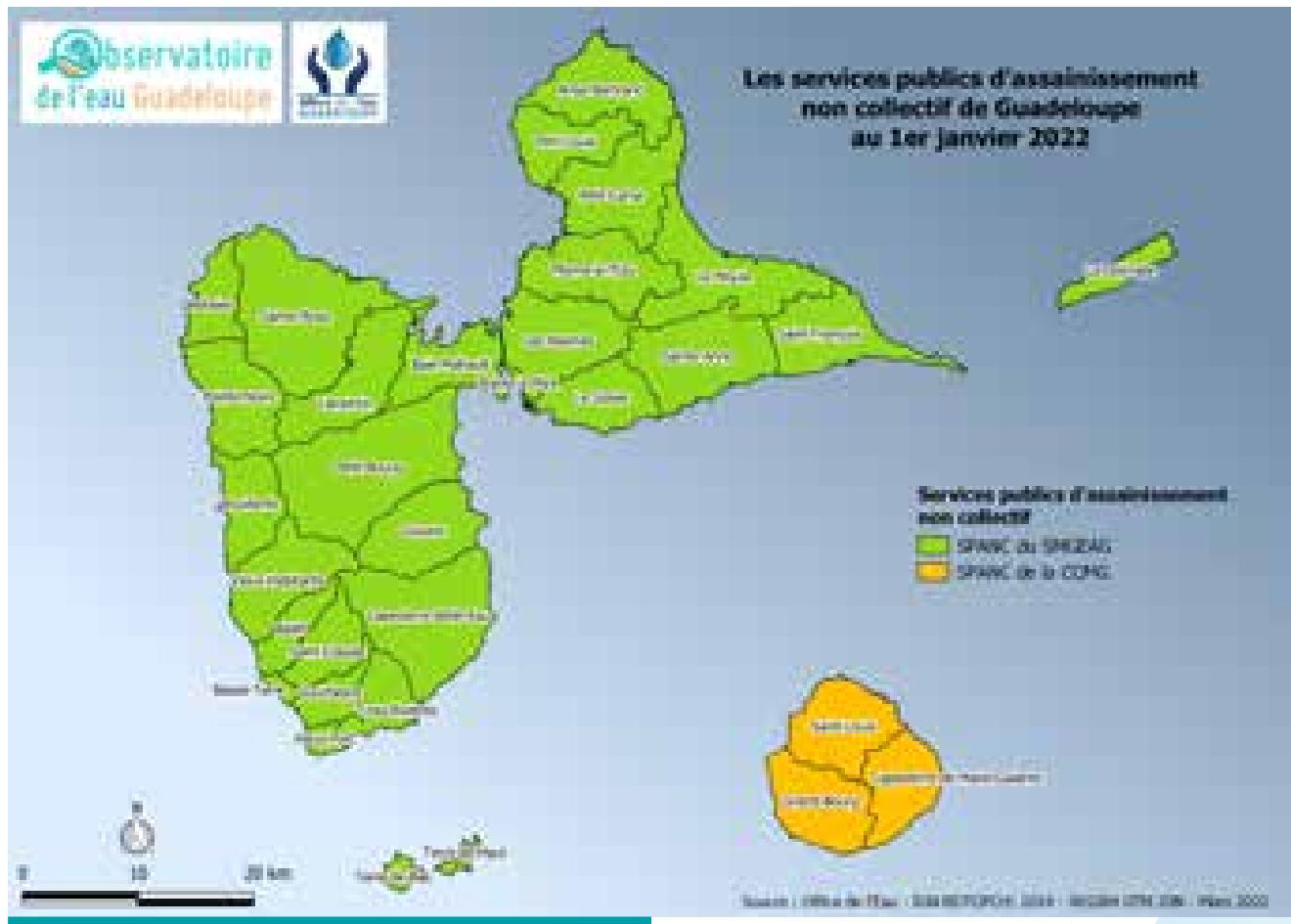


Comparatif avant et après réhabilitation de stations d'épuration subventionnées en 2021.

E. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Cellule de Mutualisation de l'ANC (CMANC) a été mise en place en 2012 par l'Office. Elle permet de réunir les différents Services Publics de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Guadeloupe et offre un espace d'échange aux agents de ce service public. Compte tenu de la crise sanitaire, cette cellule ne s'est pas réunie en 2021.

Le 1er septembre 2021, avec la création du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) qui regroupe 6 des 7 SPANC de Guadeloupe, il n'existe dorénavant plus que 2 SPANC.



Quant aux Assises Antilles Guyane de l'ANC, fortes du succès de la première édition en Martinique en 2018, elles avaient été reconduites en 2020 en Guyane. Mais la crise sanitaire empêchant tout rassemblement d'envergure, elles se tiendront finalement du 9 au 10 mars 2022 en mode hybride (mi-présentiel, mi-distanciel).

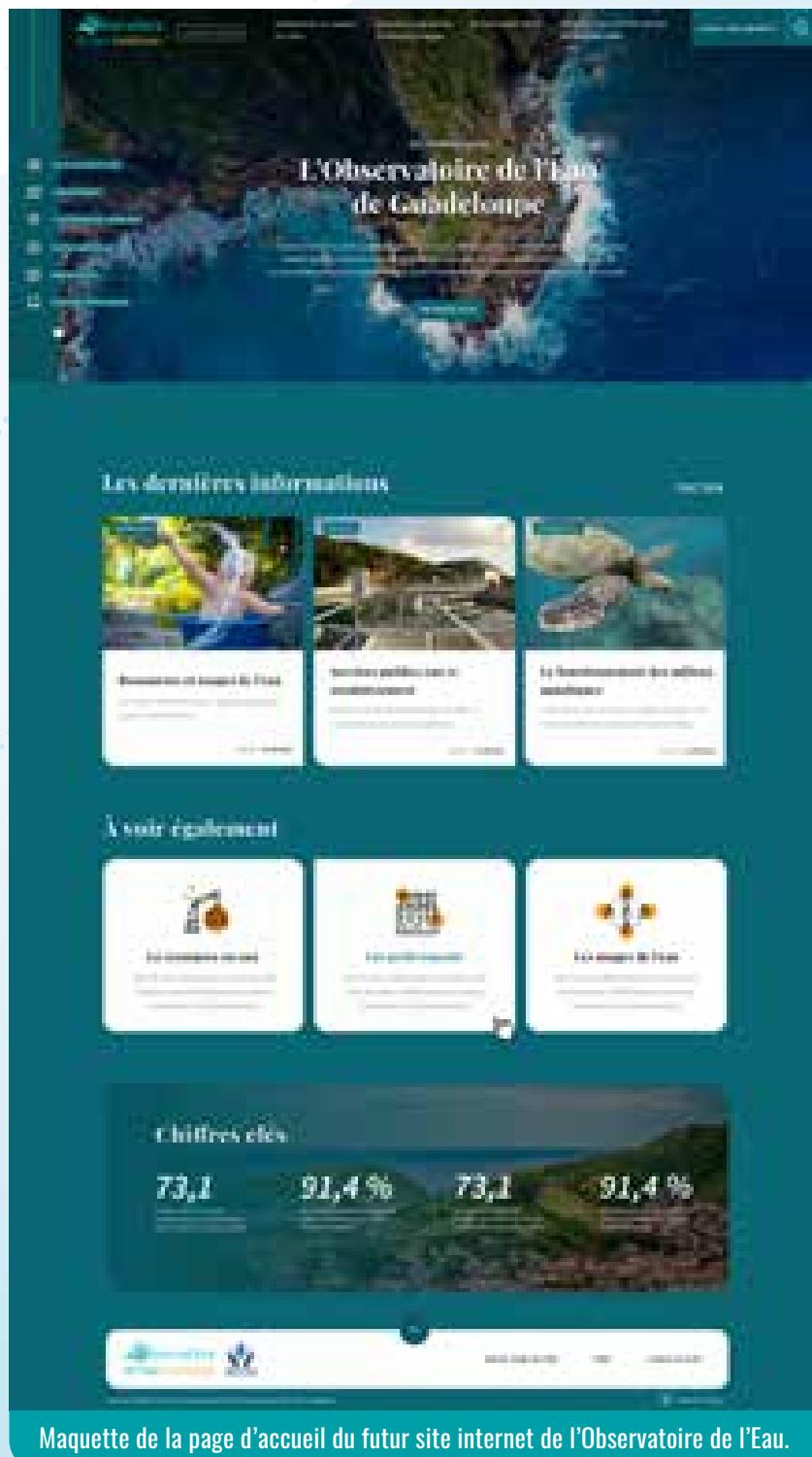


2.4. OBSERVATOIRE DE L'EAU

A. REFONTE DU SITE INTERNET DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

Suite à l'incendie survenu chez notre hébergeur en mars 2021, le site internet de l'Observatoire de l'Eau Guadeloupe a dû être fermé. La maintenance du site ne prenait plus en charge la mise à jour du système de gestion de contenu (CMS). Celui-ci était devenu obsolète et présentait donc de potentielles failles de sécurité. Le site a été mis hors ligne à la mi-mai 2021.

L'Office de l'Eau a lancé un marché de refonte totale du site, avec pour objectif de le rendre plus moderne, intuitif et dynamique, tout en répondant aux nouveaux usages du numérique et aux attentes des usagers et des partenaires. Le marché a été publié le 23 juillet et a été attribué à la société Koredge pour 22 134 € TTC. La prestation a débuté le 26 novembre 2021 pour une durée de 6 mois. La livraison est prévue pour le mois de mai 2022.



54

Maquette de la page d'accueil du futur site internet de l'Observatoire de l'Eau. La page a un design moderne avec un fond bleu et une photo d'île en arrière-plan. En haut, une barre de navigation et un menu déroulant. Le titre "L'Observatoire de l'Eau de Guadeloupe" est centré. Ensuite, une section "Les dernières informations" avec trois cartons contenant des images et des liens. Ensuite, une section "Voir également" avec trois cartons contenant des icônes et des liens. Enfin, une section "Chiffres clés" avec quatre cartons contenant des chiffres et des pourcentages: 73,1, 91,4 %, 73,1, 91,4 %. Le bas de la page a un footer avec le logo de l'Office de l'Eau et des liens.

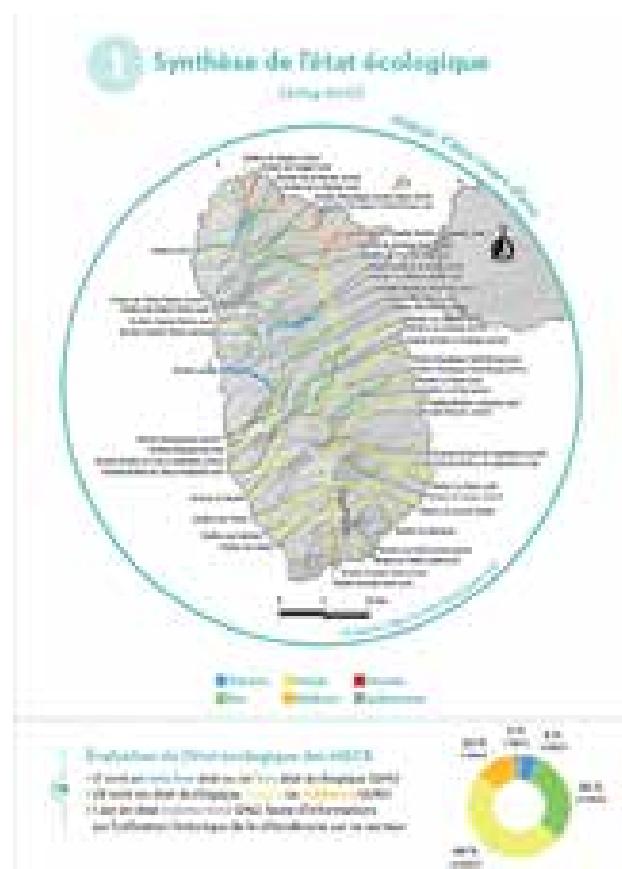


En plus d'offrir un système évolué pour la recherche d'informations, le site proposera des portes d'accès pour les visites virtuelles de l'Office de l'Eau ainsi que pour des cartographies dynamiques thématiques (suivi DCE, chiffres clés 2020, ...), qui seront hébergées sur le portail de l'information géographique régional KARUGÉO.

B. SUPPORTS DE COMMUNICATION

L'un des objectifs de l'observatoire était de développer des supports de communication sur le thème du suivi de la qualité environnementale des eaux de Guadeloupe (dans le cadre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau). Trois maquettes, pensées pour un format de 6 pages, ont ainsi été développées. La première présente les différents types de masses d'eau suivies et les stations de mesures associées. Les deux suivantes présentent la synthèse du suivi des masses d'eau cours d'eau et côtières, données issus de l'état des lieux des milieux aquatiques de 2019.

Elles exposent ainsi pour chaque type de masse d'eau : le cadre du suivi, le principe du système d'évaluation, les résultats obtenus ainsi que la présentation des éléments principaux déclassant leur qualité. Ces plaquettes seront finalisées en 2022.

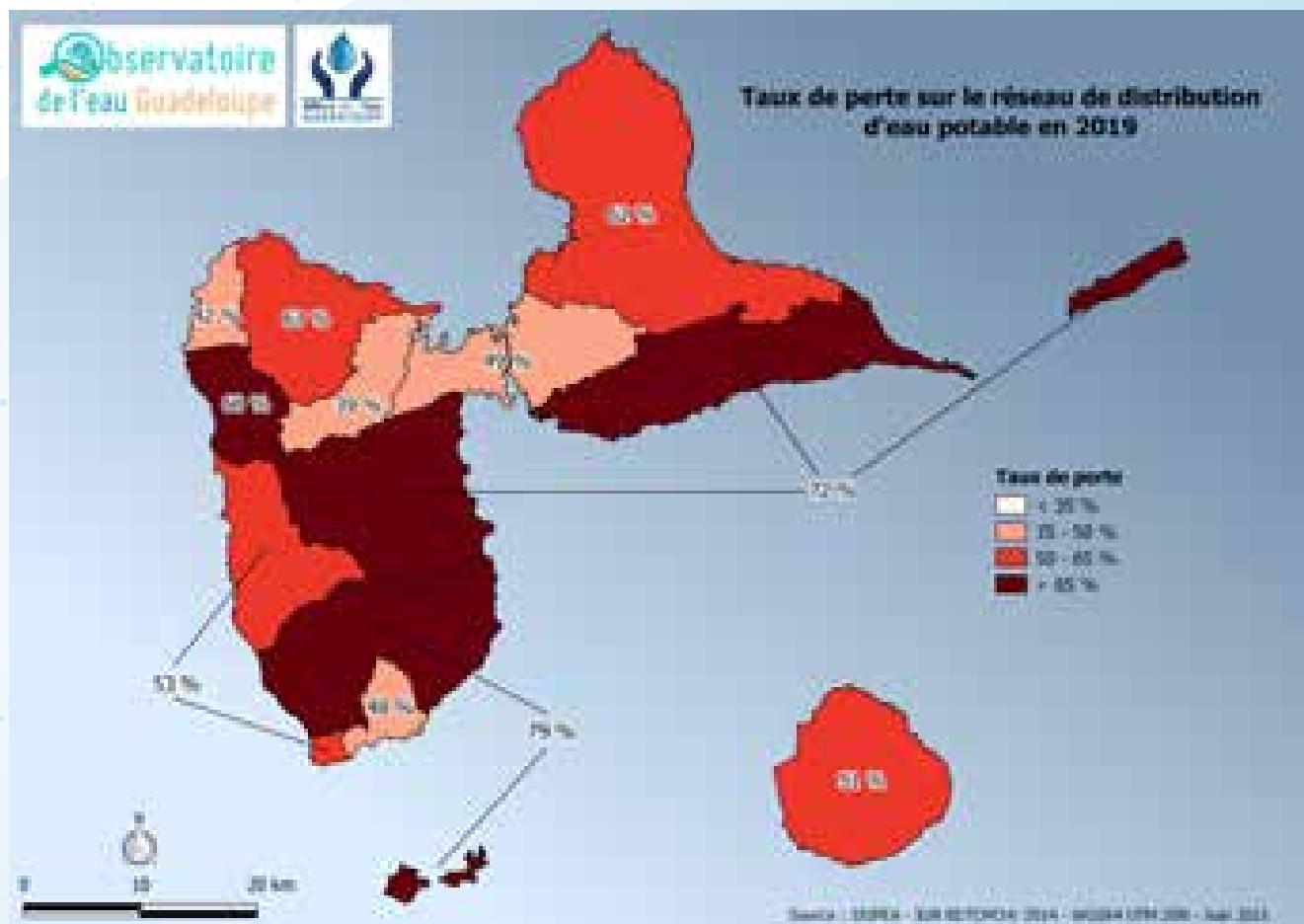


Exemple de contenu de la maquette sur le suivi de la qualité des masses d'eau côtières.

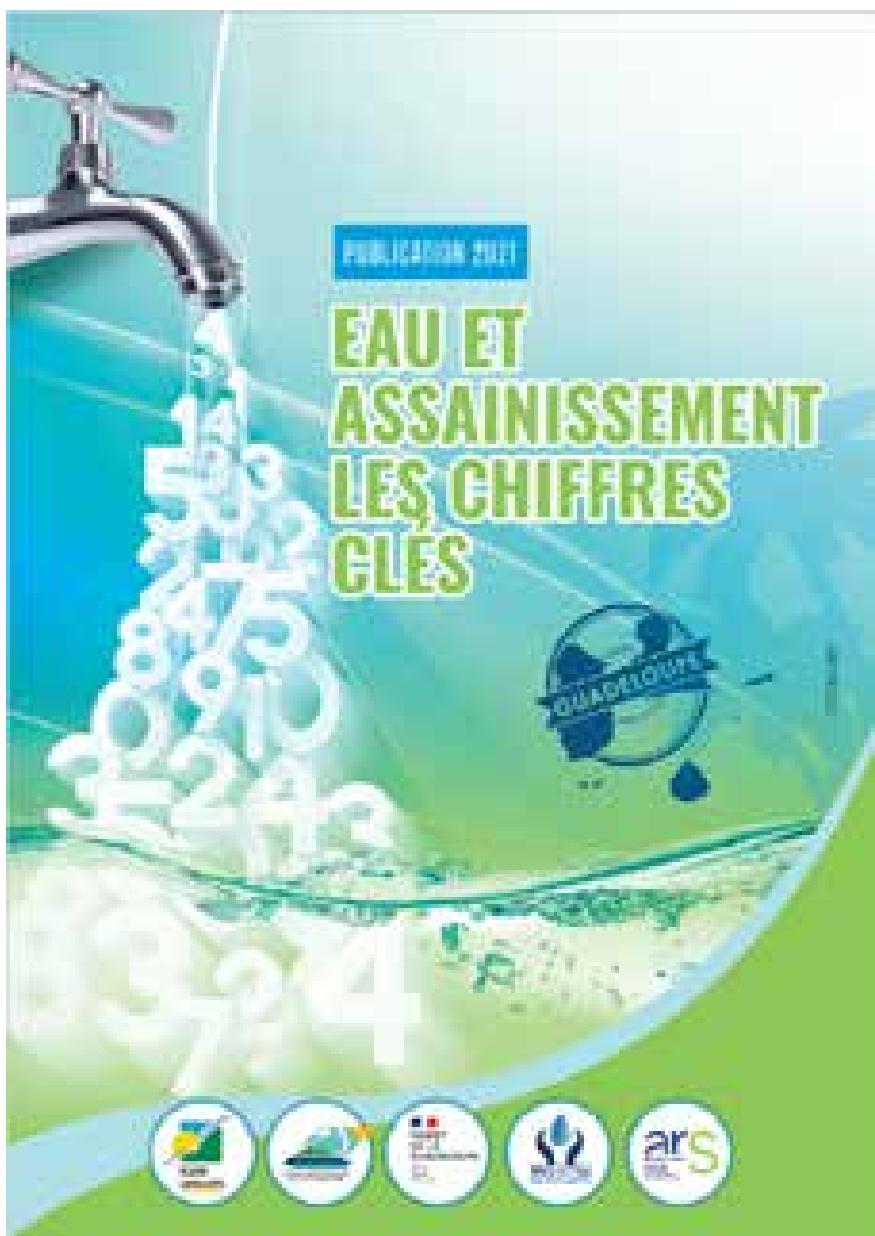
C. PILOTAGE DES « CHIFFRES CLES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

Comme chaque année, l'Observatoire de l'Eau a piloté la nouvelle publication des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe. Cette dernière est issue d'un travail collaboratif entre l'Office de l'Eau, les services et établissements publics de l'Etat (Préfecture, DEAL, ARS), le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les différents opérateurs du territoire. En octobre 2021, le comité de pilotage a été étendu à la CCMG et au SMGEAG, suite à sa création au 1er septembre.

Le document de 72 pages présente les données réglementaires que les collectivités renseignent annuellement dans le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), ainsi que sur les informations produites ou détenues par les partenaires impliqués. Pour cette 4ème publication, les données qui ont été présentées sont celles qui étaient relatives à 2019. Des encarts, présents tout au long du document, ont également permis de présenter des actions et des informations plus actuelles.



Exemple de données présentées sous forme de carte dans le rapport des chiffres clés 2021.



La restitution des chiffres clés, qui était initialement prévue le 8 décembre à l'Hôtel de Région, a été reportée au 16 février 2022 compte tenu de la crise sociale qu'a connu la Guadeloupe en fin d'année 2021.

57
Couverture de l'édition 2021 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.



D. PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL

Sur cette année 2021, l'Observatoire de l'Eau a notamment participé à des réunions techniques sur le développement de la BD TOPAGE, qui a vocation à devenir le futur référentiel hydrographique « technique » sur lequel s'appuiera la DCE. Par rapport au précédent, ce nouveau référentiel se veut plus précis (échelle métrique) et plus exhaustif, en étant géométriquement conforme à la BD Topo de l'IGN. Sa mise en place est aussi motivée par l'obligation de mise en conformité à la directive INSPIRE.

Par ailleurs, des réunions ont également été réalisées avec l'Office de l'eau de Guyane, dans le but de pouvoir échanger sur nos bases de données, nos outils, et nos méthodes de travail. L'objectif était de pouvoir analyser une opportunité de mutualisation de nos pratiques SIG et de développement d'outils d'analyse territoriale (à partir de nos données respectives).

2.5. DU SUIVI DES MOYENS INFORMATIQUES

Le suivi des moyens informatiques de l'Office est assuré en interne par un adjoint technique.

L'Office a par ailleurs des contrats de maintenance avec des prestataires :

- Pour son parc informatique ;
- Pour ses copieurs
- Et pour sa téléphonie.

Les activités de l'Assistant Fonctionnel Support et Services Informatiques consiste à :

- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de l'Office, en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité ;
- Assurer la gestion du parc informatique et téléphonique ;
- Faire fonctionner les différents périphériques ;
- Maintenir en conditions opérationnelles les serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels ;
- Garantir le bon fonctionnement du réseau et de la sécurité informatique ;

- Mettre en place les outils les plus performants et les plus fiables pour traiter et valoriser la production cartographique des données localisées ;
- Suivre les achats informatiques ;
- Assurer la veille technologique des solutions utilisées ;
- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de l'office, en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité ;
- Réaliser une intervention de premier niveau et plus ;
- Réaliser des interventions à distance et sur site par le biais d'outils sécurisés ;
- Conseiller pour l'acquisition de matériels, logiciels et l'exploitation des outils ;
- Assurer le suivi et l'exploitation des interventions par les prestataires externes ;
- Etre le référent entre les prestataires et l'Office sur le matériels, les logiciels, et les outils ;
- Tenir l'inventaire du parc informatique de l'Office ;
- Effectuer un premier diagnostic en cas de dysfonctionnements, et trouver des solutions adaptées.



A. LE SYSTÈME D'INFORMATION ET LES MOYENS INFORMATIQUES GÉNÉRAUX

Le Système d'Information de l'Office, fonctionne en tenant compte des évolutions liées à la sécurité de son architecture informatique.

Depuis le début de la crise sanitaire, la cyber sécurité est devenue un point de vigilance extrême afin de maintenir un fonctionnement optimisé des différents outils numériques.

L'Office s'est doté de certains matériels et logiciels, lui permettant d'assurer une bonne continuité de ses services, et ainsi permettre aux collaborateurs d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Parmi ces outils, MAILINBLACK, a été déployé sur notre architecture mail, en tant que antivirus et anti spam.

Ce dernier vient remplacer ALTOSPAM, qui au fil du temps, répondait moins à nos attentes en termes de sécurité.

L'Office sensibilise ses collaborateurs sur les bonnes pratiques quant à l'utilisation des outils informatiques, (mails, accès au web, utilisation des supports amovibles tels clé USB ou disque externe, etc...) qui sont les principaux facteurs liés aux risques de sécurité informatique à travers les spam, vers, chevaux de Troie, ransomware.

La veille technologique assurée permet d'être à jour, et d'anticiper certaines menaces.

Les réunions en visioconférence se sont multipliées avec la crise sanitaire.

De ce fait, une organisation axée sur des calendriers partagés, permet de mieux coordonner les besoins des services sous forme de plannings à court, moyen, et long terme.

B. LE DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE L'OFFICE

Au 1er octobre 2021, l'Office a déménagé son siège de GOURBEYRE au Jardin Botanique de BASSE-TERRE.

Cet exercice a été réalisé dans un délai court et en plusieurs étapes : mise en carton des éléments par bureau, protection du matériel informatique et numérique, tri de matériel...

Sur le plan des connexions, bien que la demande de transfert des lignes internet, téléphone, et fax, a été émise auprès du fournisseur d'accès dès le mois de Juin, celle-ci n'a pas été traitée dans les délais.

Dès lors, une organisation temporaire et transitoire a dû être mise en place pour assurer la continuité du service.

La box 4G initialement dédiée aux visioconférences, a été modifiée, pour permettre une interopérabilité du système, entre les ressources en local, et celles hébergées à l'ancien siège de GOURBEYRE, par le biais du VPN.

Un module courant porteur CPL a été déployé pour étendre, et équilibrer la distribution du réseau wifi à tous les services.

L'ensemble des postes et des périphériques, ont subi des modifications temporaires pour permettre une utilisation du réseau.

C. L'OUTIL DE GESTION MUTUALISÉE DES REDEVANCES : AROM

Rappelons que l'Office de l'eau Guadeloupe est le pilote de la mutualisation mise en place avec l'Office de l'Eau de Guyane et l'Office de l'Eau de Martinique pour l'outil de gestion des redevances, AROM.

Depuis 2021, l'Office utilise la V14 de l'outil. La réflexion se poursuit quant à la mise en place de télé services pour les Offices de l'Eau.

D. L'OUTIL DE GESTION DES AIDES & SUBVENTIONS

En décembre 2019, une consultation avait été lancée pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des Aides et des Subventions. En effet, l'Office de l'Eau (OE971) gère un volume croissant de demandes d'aides et de subventions et attribue un volume important de subventions dans le cadre de son Programme pluriannuel d'interventions (PPI).

L'acquisition d'un outil de suivi des subventions est devenue indispensable pour assurer une bonne gestion des différentes étapes de validation des demandes et permettre un contrôle financier renforcé.

C'est la solution proposée par MGDIS qui a été retenue courant 2020. L'outil est opérationnel même s'il reste encore quelques ajustements en cours pour le connecter au logiciel de comptabilité.

E. LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

L'ambition du RGPD est de renforcer les droits des personnes et de mieux protéger les données des administrés (nom, prénom, adresse mail, numéro de sécurité sociale, géolocalisation...).

Cet ensemble de textes confère de nouvelles responsabilités à toute entité traitant des données de citoyens européens, comme les entreprises, les associations et bien sûr les collectivités locales.

Dans le cadre de leur plan d'action pour se mettre en conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD), les organismes doivent tenir une documentation interne complète sur leurs traitements de données personnelles et s'assurer qu'ils respectent bien les nouvelles obligations légales.

L'Office met tout en œuvre pour se conformer à ce règlement et à ce titre, une mutualisation a été sollicitée via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.





2.6. DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DE LA SENSIBILISATION

« Conformément à l'article L 213-13 du code de l'environnement, l'Office exerce une mission d'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. »

Cette mission transversale est évoquée à travers les différentes thématiques abordées dans le présent rapport d'activité.

Pour l'ensemble du volet Communication, l'Office de l'eau fait appel à des prestataires externes, pour répondre aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle sur les années récentes, de mieux cibler la communication de l'Office sur les missions qui lui sont dévolues par la Loi.

Au compte administratif, les charges de communication et assimilées se décomposent comme suit :

LIBELLÉ	2021 MONTANT (€)	2020 MONTANT (€)	2019 MONTANT (€)
6185 – Participation Colloques – Séminaires	-	19 700,00	850,00
6231 – Annonces et insertions	59 564,61	38 097,51	70 999,57
6232 – Fêtes et cérémonies	3 491,72	3 570,11	14 950,93
6233 – Foires et expositions	-	0	1 207,70
6236 – Frais d'impression (affiches, catalogues, imprimés, publications ...)	25 016,14	54 161,30	13 716,43
6238 – Divers (communication, émissions, médias...)	257 989,42	328 920,25	178 882,48
	346 061,89	444 119,17	280 607,11

2.7. DE LA MÉDIATION

Au-delà de la résolution des litiges à l'amiable, il était opportun au vu du contexte, de définir un volet préventif à destination des abonnés afin de les informer et de les sensibiliser. L'année 2020 a été l'occasion de développer le volet « information/communication » par une campagne d'information usagers. En 2021, face à la demande constante des usagers, des actions pour améliorer la communication sur l'information réglementaire sur l'eau étaient nécessaires pour renforcer leur autonomie dans leur démarche.

Les actions menées avec les usagers se sont également poursuivies dans le cadre du partenariat initié depuis 2018 avec le réseau du Défenseur des droits. En effet, le Défenseur des droits intervient pour défendre les droits fondamentaux des usagers des services publics notamment le « service de l'eau, de l'énergie et du téléphone ». Ce travail partenarial concerne également les intervenants de l'action sociale qui accompagnent les usagers en fragilité socio-économique par l'attribution d'une aide de la collectivité pour toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières pour l'accès à ces services essentiels.

S'agissant de l'accès à l'eau, les services de l'eau rencontrent de plus en plus de difficultés à conserver un lien direct de proximité avec les usagers en dehors de la facture d'eau. Il s'agira de savoir comment le nouveau syndicat (SMGEAG) mis en place à compter du 1er septembre 2021 pourra améliorer l'information envers des usagers qui s'estiment non informés ou souvent désarmés face à la communication existante.

A. LA MÉDIATION DANS LES SERVICES DE L'EAU

1. LES OPÉRATEURS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN GUADELOUPE

Au 31 décembre 2021, on dénombre quatre opérateurs sur le territoire : trois délégataires ainsi que le syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG). En effet, la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe a prévu la prise en compétence au 1er septembre 2021 du SMGEAG.

Le SMGEAG se substitue aux EPCI membres pour les compétences eau et assainissement. Il exerce les missions des six anciennes régies : Sainte-Rose, Trois-Rivières, SIAEAG, RENOC, CAGSC, Eau d'excellence. Cependant, les sociétés EAUX'NODIS et SAUR Guadeloupe continuent d'assurer la gestion du service de l'eau sur leurs communes respectives, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Par ailleurs, la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) maintient l'organisation du service de l'eau de son territoire dont la gestion est confiée à la société Karuker'ô dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

AUTORITÉS ORGANISATRICES	OPÉRATEURS – 31/12/2021
SMGEAG	SMGEAG
	SAUR Guadeloupe (société d'aménagement urbain et rural. (Ex. Compagnie guadeloupéenne de services publics – CGSP)
CCMG	Eaux'Nodis (a remplacé Générale des eaux/VEOLIA à compter du 1/10/2019)
	Karuker'ô (filiale de SUEZ) (ex. Nantaise des eaux - NDES)



2. LES OPÉRATEURS CONVENTIONNÉS AVEC LA MÉDIATION DE L'EAU

En 2017, seuls les trois opérateurs privés bénéficiaient de la convention nationale de leur groupe (SAUR, VEOLIA, SUEZ). Malgré ce fait, il a été nécessaire de leur rappeler leur obligation d'informer le consommateur abonné de la possibilité de recourir en cas de litige à un processus de médiation de la consommation.

Ainsi, en relation avec la Médiation de l'eau des mises à jour ont été demandées en 2021 auprès du groupe SUEZ pour l'information des adresses de renvoi (dernier recours) à saisir par les abonnés avant la saisine du Médiateur de l'eau. Cette action avait été menée en 2020 pour le groupe SAUR et VEOLIA en 2018.

Le non-respect de l'obligation d'information par les professionnels est susceptible d'une sanction administrative dont le montant encouru ne peut excéder 3000 euros pour une personne physique et 15000 euros pour une personne morale (articles L.616-1 et L.612-2 du Code de la consommation).

Le SMGEAG fusionnant les régies, les conventions en cours des régies RENOC et Eau d'Excellence seront remplacées

par la convention du syndicat à venir et couvrira l'ensemble des territoires des six anciennes régies ce qui permettra une couverture totale du territoire. A noter que le SMGEAG n'est pas compétent pour traiter les demandes concernant les anciens opérateurs d'eau.

Une convention avec les anciennes régies, notamment CAGSC, SIAEAG, Eau d'Excellence devrait permettre la mise à disposition d'agents pour les travaux de liquidation.

Ces agents prendraient en charge les dossiers antérieurs au 1er septembre 2021 (traitement des réclamations, réfection des factures, recouvrement, etc.).

Les informations relatives à la réorganisation des services ainsi que les coordonnées utiles ont été diffusées sur le site de l'Office de l'eau, elles sont régulièrement mises à jour. Elles ont également été transmises aux partenaires tels que le réseau du Défenseur des droits et les intervenants sociaux (TAS du département, centre social).

OPÉRATEURS CONVENTIONNÉS – 31/12/2021	OPTION CONVENTION MÉDIATION
SAUR Guadeloupe (CAGSC/Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Bouillante + CANBT/Pointe-Noire)	Option 1 Convention nationale Saur
Eaux'Nodis (CANBT/Deshaises, Lamentin)	Option 1
Karuker'ô (SUEZ) (CCMG +CANBT/Lamentin ⇄ AC)	Option 1 Convention nationale Suez
Régie Eau d'Excellence (CAPEX/Pointe-A-Pitre, Abymes, Baie-Mahault)	Option 3
Régie RENOC (CANGT/ Morne-A-L'eau, Grands Fonds Gosier, Moule, Anse-Bertrand, Petit-Canal, Port-Louis)	Option 1

3. LE NOMBRE D'ABONNÉS DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

LE NOMBRE D'ABONNÉS DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT		
Opérateurs	Eau Potable (EP)	Assainissement Collectif (AC)
Eaux'Nodis	11 278	2 767
SAUR Guadeloupe	11 659	2 926
SMGEAG	178 805	44 017
SUEZ – CCMG (Hors SMGEAG)	6 281	1 937
TOTAL	208 023	51 647

Analyse données observatoire de l'eau/SISPEA - 2020

*Eaux'Nodis/Deshaises NC – Saur/Vieux-Fort NC- SMGEAG/exclusivement Eaux d'excellence et RENOC.

(2019 : EP – 196 323, AC – 67 568)

4. COUVERTURE MÉDIATION DE L'EAU

En 2017 seuls trois opérateurs étaient potentiellement concernés avec un total de neuf communes. En 2020, 60,76 % des abonnés (eau) pouvaient potentiellement saisir le Médiateur de l'eau (5 opérateurs/18 communes). En 2021, le taux était de 58%. Par délibération en date du 10 décembre 2021, le SMGEAG a approuvé son adhésion à la Médiation de l'eau. Tous les abonnés pourront saisir le Médiateur de l'eau selon le processus défini.

Couverture Médiation de l'eau	EP	AC	TOTAL
NOMBRE D'ABONNÉS	208 023 (2018 : 194 864) (2019 : 196 323)	51 647 (2018 : 76 189) (2019 : 67 568)	255 375 (2018 : 271 053) (2019 : 263 891)
MÉDIATION DE L'EAU	120 746 (2018 : 118 532) (2019 : 110 059)	51 647 (2018 : 50 782) (2019 : 50 284)	172 393 (2018 : 169 314) (2019 : 160 343)



5. LES DEMANDES DES ABONNÉS

En 2017, la Médiation de l'eau était méconnue ou mal connue et trop peu saisie par les abonnés, il est vrai que peu de professionnels y avaient adhéré. Ils ont une meilleure connaissance du rôle joué et effectuent plus facilement leur saisine en ligne. Cependant, ils sollicitent encore trop souvent la médiation en premier recours alors qu'ils parviendraient à régler leurs litiges rapidement par une réclamation écrite et à un stade précoce.

Les demandes des abonnés sont reçues directement (accueil), par courrier, mail ou transmis par les partenaires. Les informations traitées par téléphone ne sont pas comptabilisées. Les demandes font l'objet d'un examen, dans certains cas des « réponses informatives » préalables sont effectuées ce qui permet d'éteindre rapidement le litige. On note que les abonnés ont une demande importante d'information sur l'organisation du service de l'eau et sur le rôle entre le service de l'eau et le Trésor public en cas de recouvrement. Ces procédures mériteraient d'être clarifiées et expliquées lorsque le litige fait suite à des poursuites engagées par le trésorier pour le paiement d'une créance de la collectivité (interlocuteur en cas de litige sur le paiement ou sur la facturation).

66

Par ailleurs, les services de l'eau ont encore un travail essentiel d'information à réaliser, notamment sur les procédures de traitement des réclamations. De nombreuses interrogations persistent sur le traitement des compteurs bloqués, les estimations de consommation et le dégrèvement de factures en cas de fuite. La mise en place du règlement de service permettrait de rassurer l'abonné sur la transparence des règles qui lui sont appliquées.

5.1. TABLEAU DES DEMANDES ABONNÉS AU 31/12/2021

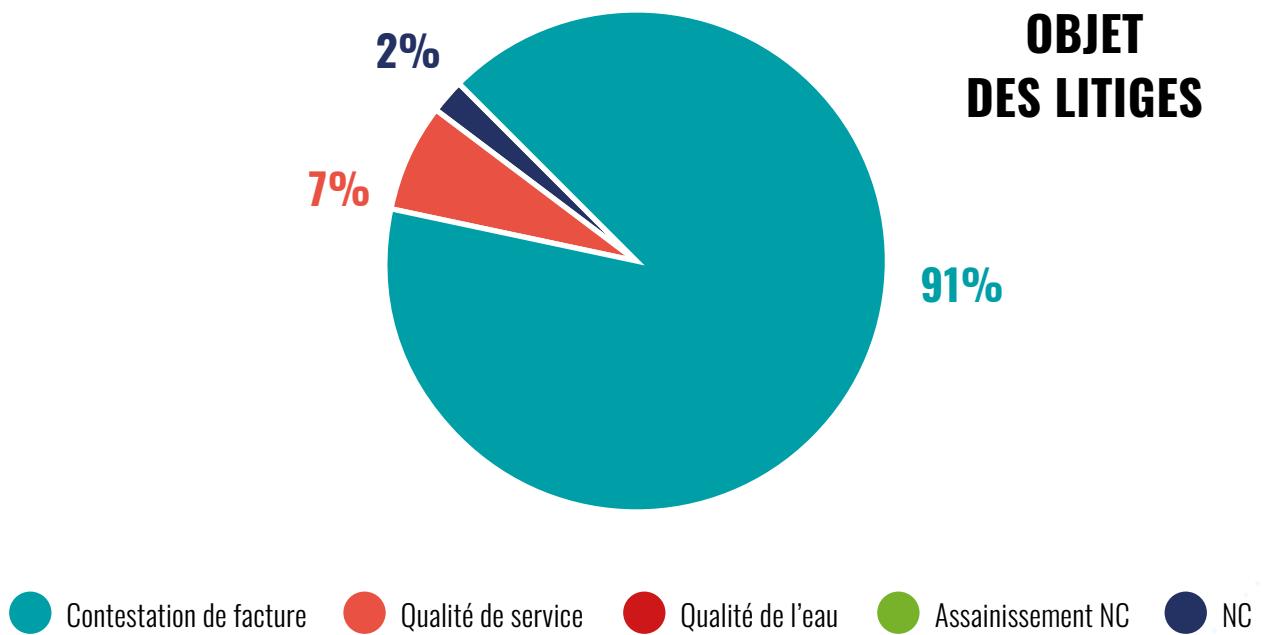
Au-delà du traitement des litiges, la demande des abonnés concerne la compréhension de leur situation avec le service de l'eau (explication des factures, application de la réglementation, etc.). La saisine du Médiateur de l'eau exige au préalable une réclamation écrite auprès du service. L'accompagnement à la constitution des demandes de réclamation était donc nécessaire. Les abonnés dont les services n'avaient pas de convention avec la Médiation de l'eau, pouvaient également être accompagnés pour constituer leur dossier de réclamation et la compréhension des réponses apportées par les services. Certains ont pu être dirigés vers le réseau du Défenseur des droits pour une prise en charge.

Demandes abonnés	31/12/2021
OPÉRATEURS CONVENTIONNÉS	
EAU D'EXCELLENCE, RENOC, EAUX'NODIS, KARUKERÔ, SAUR GUADELOUPE.	313
OPÉRATEURS NON CONVENTIONNÉS	
RÉGIES SIAEG, CAGSC, SAINTE-ROSE, TROIS-RIVIÈRES	269
TOTAL	582

5.2. DEMANDES RELATIVES AUX OPÉRATEURS CONVENTIONNÉS

La répartition des demandes selon les motifs :

- Les demandes sont réparties selon 4 items : la contestation de factures, la qualité de service, la qualité de l'eau, l'assainissement non collectif (prestations annexes hors contrôle réglementaire).
- 23 : hors champ de compétence (irrecevables)
- 5 : éléments non communiqués pour identifier la nature du litige.



La contestation de factures reste majoritaire avec principalement les régularisations et les surconsommations inexpliquées et les fuites.

Les contestation de factures :

- Régularisation (absence d'abonnement, absence de résiliation, estimation de consommation, compteur bloqué, etc.)
- Surconsommation inexpliquée (à cause de pression, dysfonctionnement compteur...on ne sait pas de manière sûre pourquoi une augmentation de consommation)
- Fuite identifié (fuite sur canalisation, fuite sur compteur, réparation hors plombier agréé).
- Frais, relance, pénalités
- Erreur facturation assainissement
- Equipement sanitaire

Qualité de service :

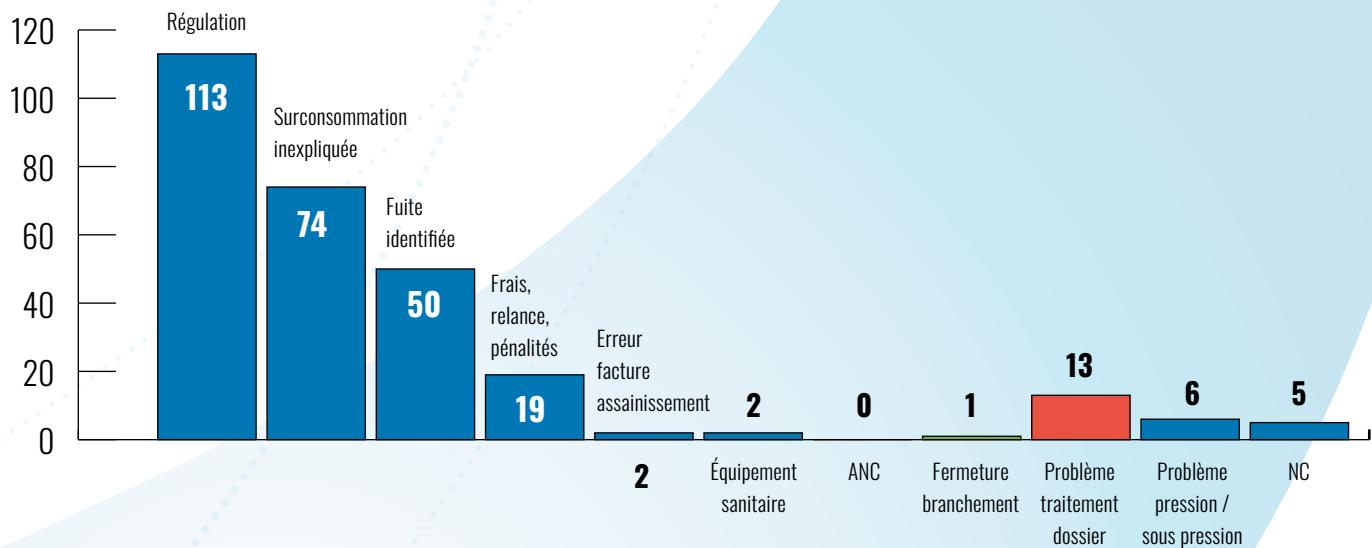
- Fermeture/branchement
- Problème lié au traitement du dossier
- Problème engendré par la pression/sous pression

Assainissement non collectif ANC :

Ne concernent que les prestations annexes. Les demandes concernant le contrôle réglementaire sont hors champ de compétence du Médiateur de l'eau et ne sont donc pas comptabilisées.

Les demandes émanent majoritairement des communes suivantes : Gourbeyre, Capesterre Belle-Eau, Le Gosier, Baie-mahault, Petit-Bourg.

CAUSE DES LITIGES



La Médiation de l'eau est devenue accessible à environ 60% des abonnés des services de l'eau. Cependant, ils peuvent être réactifs aux exigences de cette dernière. Ils recherchent une solution sans avoir tenté de résoudre préalablement le désaccord au travers d'une simple réclamation écrite auprès de l'opérateur. Mais, les délais de traitement ou l'absence de réponse peut être dissuasif. Globalement, les demandes sont donc prématuées, certains abonnés parviennent à trouver une solution avec leur opérateur après l'envoi d'un dossier de réclamation. 28 demandes pouvaient faire l'objet d'une saisine de médiation.

Si le dispositif mis en place concernait le règlement des litiges, la sensibilisation des usagers a été également un point prioritaire (effectuer rapidement une réclamation, lire et comprendre sa facture, vérifier son compteur, réaction en cas de fuite, etc.). Par ailleurs, concernant les procédures de recouvrement via le trésor public, les usagers sont également plus réactifs et ne vivent pas la procédure comme une fatalité.

En 2021, l'intervention de la Médiation de l'eau a permis de mettre fin à 81% des litiges transmis à ses services (France Métropolitaine et Outre-Mer).

5.3. DEMANDES RELATIVES AUX OPÉRATEURS NON CONVENTIONNÉS

Régie CAGSC	
Régie Trois-Rivières	
Régie SIAEAG	
Régie Sainte-Rose	269

B. INFORMATION USAGERS ET PARTENARIATS

1. L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INFORMATION DES ABONNÉS

Un des volets de la mission, quoique ne faisant pas l'objet d'une reconnaissance à sa juste valeur, consistait à faire reconnaître le statut d'usager et de consommateur protégé par le droit de l'abonné.

En effet, il était important que celui-ci change sa posture en lui donnant les moyens de son autonomie ; c'est-à-dire se positionner exclusivement dans une relation contractuelle et réglementaire avec son service. Cette initiative d'éducation pédagogique de longue haleine a pour but de faire en sorte que le seul rapport de l'usager à la question de l'eau ne soit pas la seule facture qu'il lui est demandé d'acquitter. L'objectif étant de les sensibiliser sur les bonnes pratiques afin de trouver des pistes de solutions à mettre en place quand un différend survient.

En 2021, des actions d'informations ont été proposées afin d'améliorer la communication sur cette information :

- poursuivre la diffusion des supports élaborés « traitement des litiges au sein des services d'eau », le « règlement de services », guide des usagers, guide des recommandations du Médiateur de l'eau 2020.
- faire évoluer l'information de l'onglet Médiation sur le site de l'Office de l'eau par des informations thématiques.
- poursuivre les actions d'information sur le secteur de l'eau auprès des partenaires intervenant auprès des usagers.
- mettre en place un baromètre d'opinion sur le territoire afin de recueillir les attentes des usagers et guider le choix d'actions adaptées pour améliorer la relation usager (idem le baromètre « les français et l'eau » du CIE). Cet outil pourrait permettre d'appréhender l'évolution du comportement des usagers face à leur service d'eau.

Les actions d'information concernaient principalement les usagers individuellement (accueil téléphonique/physique/mail, information réglementaire de premier niveau, entretiens, examens de cas, constitution de dossiers de réclamations et de saisine, accompagnement, orientation, etc.). Le dispositif de médiation a ainsi joué depuis l'origine un rôle similaire à celui d'un point d'information médiation multiservices (PIMMS), dépassant ainsi largement sa vocation initiale. Cette action s'est développée en lien avec d'autres acteurs, tels que le réseau du Défenseur des droits, les intervenants sociaux du Département, les référents « accès aux droits et services » de bailleurs ou centre social) afin de proposer une réponse globale à l'usager ne se limitant pas à la seule résolution de litiges.

Les actions d'information et d'accompagnement concernaient également des associations représentants des usagers (associations d'usagers, de résidents, etc.), ayant pour mission d'informer, de conseiller et d'aider les usagers à régler les litiges de la vie quotidienne.



2. PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU DU DÉFENSEUR DES DROITS

Le partenariat initié depuis 2018, permet d'orienter les abonnés dont les litiges ne relèvent pas notamment du champ de compétence du Médiateur de l'eau. Les délégués du Défenseur des droits sont de plus en plus sollicités sur les questions relevant du domaine de l'eau. En effet, le Défenseur des droits intervient pour défendre les droits fondamentaux des usagers des services publics.

Des échanges ont également lieu sur les difficultés rencontrées par les usagers et sur l'aspects réglementaires des litiges. Certaines thématiques récurrentes ont été abordées en février 2021 :

- la réglementation de la facture d'eau, l'absence du règlement de service ;
- la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau après compteur ;
- le recouvrement des factures d'eau par le comptable public et les voies de recours.

Il s'agissait de faire une remontée d'informations sur les difficultés d'accès à l'eau du territoire et de permettre à la cheffe de pôle régional d'établir une demande d'avis sur les différents points évoqués à destination du pôle « Service public » du Défenseur des droits. Une publication du Défenseur des droits pourrait concerner la problématique de l'accès à l'eau dans les territoires d'Outre-Mer.

La nouvelle organisation du secteur de l'eau avec la création du nouveau syndicat SMGEAG a également été évoquée en novembre 2021.

3. PARTENARIAT AVEC LES INTERVENANTS DE L'ACTION SOCIALE

Le partenariat initié depuis 2018 avec le Territoire d'action sociale (TAS) du Nord Basse-Terre du conseil départemental s'est poursuivi avec les intervenants sociaux. L'objectif consistait à informer sur le secteur de l'eau et les problématiques rencontrées par les usagers et établir des analyses de situation pour certains abonnés sollicitant les services pour l'attribution d'une aide financière.

En effet, certains abonnés ayant des difficultés pour payer leur facture éprouvent des difficultés à établir des contestations auprès du service de l'eau. Des informations sur les voies de recours et l'organisation du service de l'eau sont diffusées pour l'ensemble des TAS. Le but est de travailler en lien avec les professionnels investis dans l'accompagnement des personnes notamment les plus vulnérables et de faire progresser conjointement l'accès à l'information.

Par ailleurs, Le Défenseur des droits élaborera un « guide pratique à l'usage des intervenants de l'action » qui sera diffusé prochainement. Il a pour objectif d'aider les professionnels de l'action sociale à faire respecter les droits des personnes accompagnées dans le cadre notamment de leurs relations avec les services publics.

D'autres partenariats pourraient se mettre en place en 2022 afin de favoriser l'information et l'accompagnement des usagers (bailleurs sociaux, centres sociaux, etc.).

2.8. DE L'EXÉCUTION DU PPI

« Les redevances et les aides des Offices de l'eau constituent ainsi des outils financiers qui ont vocation à mettre en œuvre les objectifs du SDAGE.

Dans ce cadre, les actions de l'office veilleront à prendre en compte les priorités communautaires et nationales de la politique de l'eau, autant qu'elles soient adaptées aux enjeux locaux. »

Le service Interventions de l'Office est composé de 2 agents : 1 ingénieur territorial en charge des aides et subventions et 1 adjoint administratif principal en charge des redevances.

Pour la gestion des redevances, il est fait usage de l'outil AROM, un outil développé avec l'appui des Agences de l'eau dans le cadre d'une mutualisation avec les Offices de l'eau de Guyane et de Martinique (voir supra « Suivi des moyens informatiques »)

Les interventions de l'Office de l'Eau Guadeloupe regroupent principalement 3 domaines :

- les redevances,
- les aides,
- les contrôles.

Le PPI 2019-2024 a été approuvé par le Comité de l'Eau et la Biodiversité (CEB) le 20 novembre 2019. A cette occasion le CEB a aussi validé les taux des redevances eau et assainissement et a décidé un maintien des différents taux aux plafonds prévu par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. (LEMA)

Nature	Détails	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance prélevement sur l'eau	Irrigation	€/m ³	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
	Adduction en Eau Potable	€/m ³	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
	Autres Activités Économiques	€/m ³	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025
Redevance pollution	Domestique	€/m ³	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Non Domestique	€/kg	Plafonds LEMA pour chaque élément MES, DBO, DCO					
	Élevage	€/UGB	Non mise en oeuvre					
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	€/m ³	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	Non Domestique	€/m ³	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150
Redevance pour Pollution diffuse		€/m ³	Fixée chaque année par la Loi de Finances					
Redevance Stockage en période d'étiage		€/m ³	Non mise en oeuvre (pas d'assiette sur le territoire)					
Redevance Obstacle sur les cours d'eau		€/unité de cohérence	450 : à mettre en oeuvre (année blanche 2019 avec demande de déclaration pour préciser les montants)					
Redevance Protection du milieu aquatique		€/m ³	Non applicable en Guadeloupe					

L'hypothèse de recouvrement des différentes redevances sur la durée du programme d'intervention a été fixée à 65 % avec un pourcentage de 45.60% des recettes issues des redevances EAU (Prélèvement) et un pourcentage de 54.40% des recettes issues des redevances ASSAINISSEMENT (pollution, pollution diffuse et modernisation des réseaux).

2.8.1. LES REDEVANCES

A. LES REDEVANCES

Les redevances de l'Office de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 - LEMA).

TOTAL DES TITRES ÉMIS		18 782 474 €		
TOTAL DES TITRES ENCAISSÉS		15 166 767 €		
COMPTE	REDEVANCE	TITRAGE 2021	ENCAISSEMENT 2021	% Paiement
737811	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7 387 691,00 €	5 754 082,00 €	78%
7378121	Redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	9 281 920,00 €	8 199 679,00 €	88%
737813	Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1 940 679,00 €	1 171 500,00 €	60%
7378122	Redevance pollution diffuse	172 184,00 €	41 506,00 €	24%
TOTAL		18 782 474,00 €	15 166 767,00 €	

RÉPARTITION DES TITRES REDEVANCES ANNÉE 2021

- Prélèvement
- Pollution
- Collecte
- Diffuse

1%
10%
39%
50%

50%

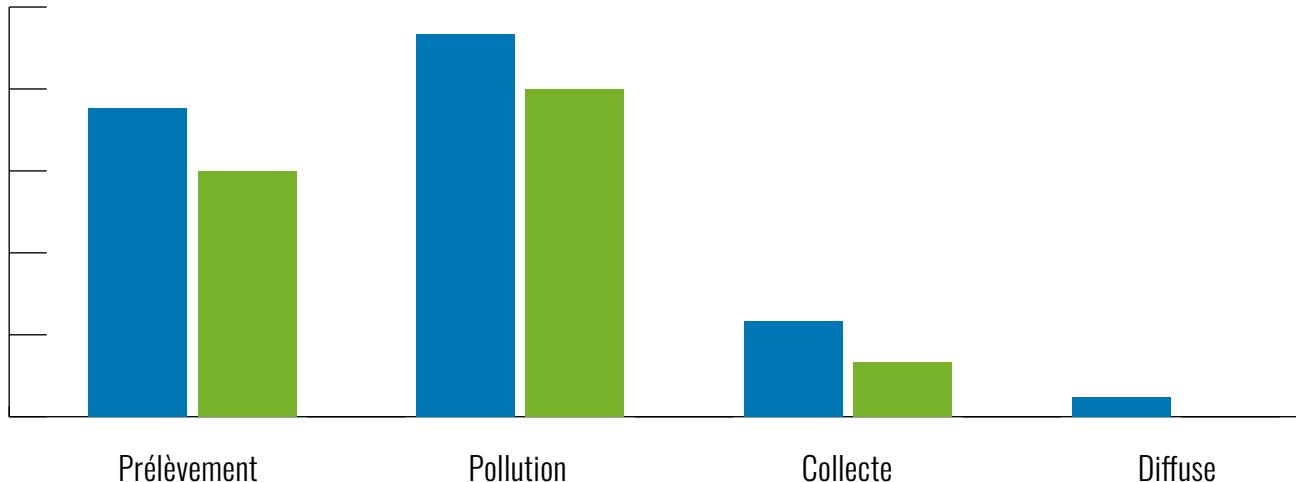
39%

10%

1%

Les redevances perçues auprès des usagers via la facture d'eau représentent 99 % du titrage

- préservation des ressources en eau (redevance prélevement sur la ressource en eau)
- lutte contre la pollution (redevance pollution domestique)
- modernisation des réseaux de collecte



La hausse des encaissements est due au changement de gouvernance au 1er septembre 2021. En effet les régies et syndicats sont en cours de liquidation, de même qu'au rattrapage d'arriérés de l'exploitant de Marie-Galante Karuker'ô.

Le SMGEAG prend la compétence eau potable et assainissement pour l'ensemble de la Guadeloupe continentale.

REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	7 387 691 €
--	--------------------

La redevance prélevement sur la ressource s'applique à 3 usages :

USAGE	MONTANT ÉMIS EN 2021
AEP – ADDUCTION EN EAU POTABLE (ABONNÉS)	7 240 969 €
IRRIGATION (AGRICULTEURS)	72 078 €
AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (INDUSTRIELS)	74 044 €

TOTAL DU VOLUME D'EAU PRÉLEVÉ EN 2020	VOLUME PRÉLEVÉ EN 2020
USAGE	VOLUME PRÉLEVÉ EN 2020
AEP – Adduction en eau potable (abonnés)	86 552 943 m ³
IRRIGATION (AGRICULTEURS)	14 928 760 m ³
AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (industriels)	2 883 106 m ³

Evolution des volumes prélevés

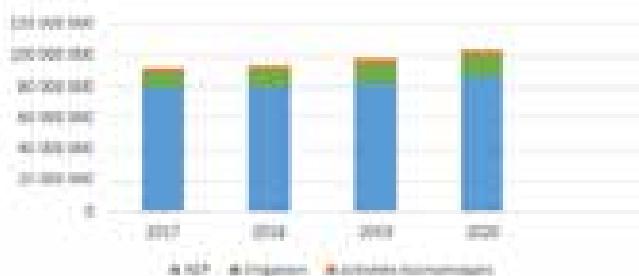
2017 - 2020



De 2017 à 2020, on constate une évolution de 9 % des volumes prélevés pour l'usage d'eau potable, 52 % pour l'usage irrigation et 5 % pour l'usage économique.

Volume prélevé par usage

2017 - 2020



74



Volumes prélevés (Mm³)



Volumes d'irrigation (Mm³)



Volumes économie (Mm³)

B. VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Le 1er septembre 2021 le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe a été créé.

Le périmètre du syndicat correspond aux périmètres des 5 communautés d'agglomération que sont la CAGSC, la CANGT, la CANBT, de CAP EXCELLENCE et la CARL.

Il est à noter que la Communauté de Communes de Marie-Galante dispose sur cette île de compétences identiques à celles du SMGEAG.

Il est stipulé dans la loi que les dettes exigibles autres que celles liées aux investissements et les créances des EPCI exerçant les compétences ne sont pas transférées au syndicat mixte.

En cas de non règlement des créances liées aux redevances, il appartiendra donc aux EPCI de prendre le relais.

Au 31 décembre 2021, les opérateurs en eau potable et assainissement, redevables, sont les suivants :

- SMGEAG (Guadeloupe continentale, Terre de Haut, Terre de Bas, La Désirade)
- KARUKERO (contrat CCMG, Conseil Départemental)
- EAUX NODIS (Lamentin, Deshaies)
- CGSP (contrat CAGSC – Vieux-habitants, Bouillante, Pointe Noire, Vieux-fort)

2.8.2. LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

En 2021, **32 nouvelles demandes de subventions** ont été enregistrées et étaient éligibles au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024.

Tableau N°1 : Nombre de demandes de subventions enregistrés en 2021 par action du PPI 2019-2024

RÉFÉRENCE	ACTIONS DU PPI 2019 - 2024	NOMBRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS
ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET REPLACER LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
1.3.1	Information et structuration des associations d'usagers de l'eau	1
1.3.3	Organisation d'évènements, élaboration et diffusion de supports (protection des ressources et des milieux aquatiques)	6
ORIENTATION 2 : ASSURER LA SATISFACTION QUANTITATIVE DES USAGERS EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE EN EAU		
2.3.5	Stock tampon d'eau potable à destination des établissement sensibles	5
2.3.7	Renouvellement des réseaux publics d'eau potable	1
2.3.8	Equipements structurants qui conduisent à une meilleure maîtrise des performances des réseaux de distribution et de transfert	1
ORIENTATION 3 : GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU VIS-A-VIS DES PESTICIDES ET AUTRES POLLUANTS DANS UN SOUCI DE SANTÉ PUBLIQUE		
3.3.1	Etudes portant sur la protection des ressources en eau	1
ORIENTATION 4 : REDUIRE LES REJETS ET AMÉLIORER L'ASSAINISSEMENT		
4.3.1	Réduction des rejets polluants des activités artisanales	1
4.3.2	Etudes complémentaires pour la protection qualitative des ressources, profils de baignade, campagnes de mesure initiales RSDE	1
4.3.3	Schéma directeur d'assainissement et Schéma directeur de gestion des eaux pluviales	3
4.3.6	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Réseau de collecte et STEP)	9
ORIENTATION 5 : PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
5.3.1	Etudes sur la connaissance du fonctionnement et sur la protection des milieux aquatiques (contrat de rivière, de baies, trame bleu et verte)	2
5.3.2	Etudes et opérations pour la restauration des milieux aquatiques	1
Total de nouvelles demandes		32

Figure N°1 : Répartition des demandes de subventions en fonction des actions du PPI

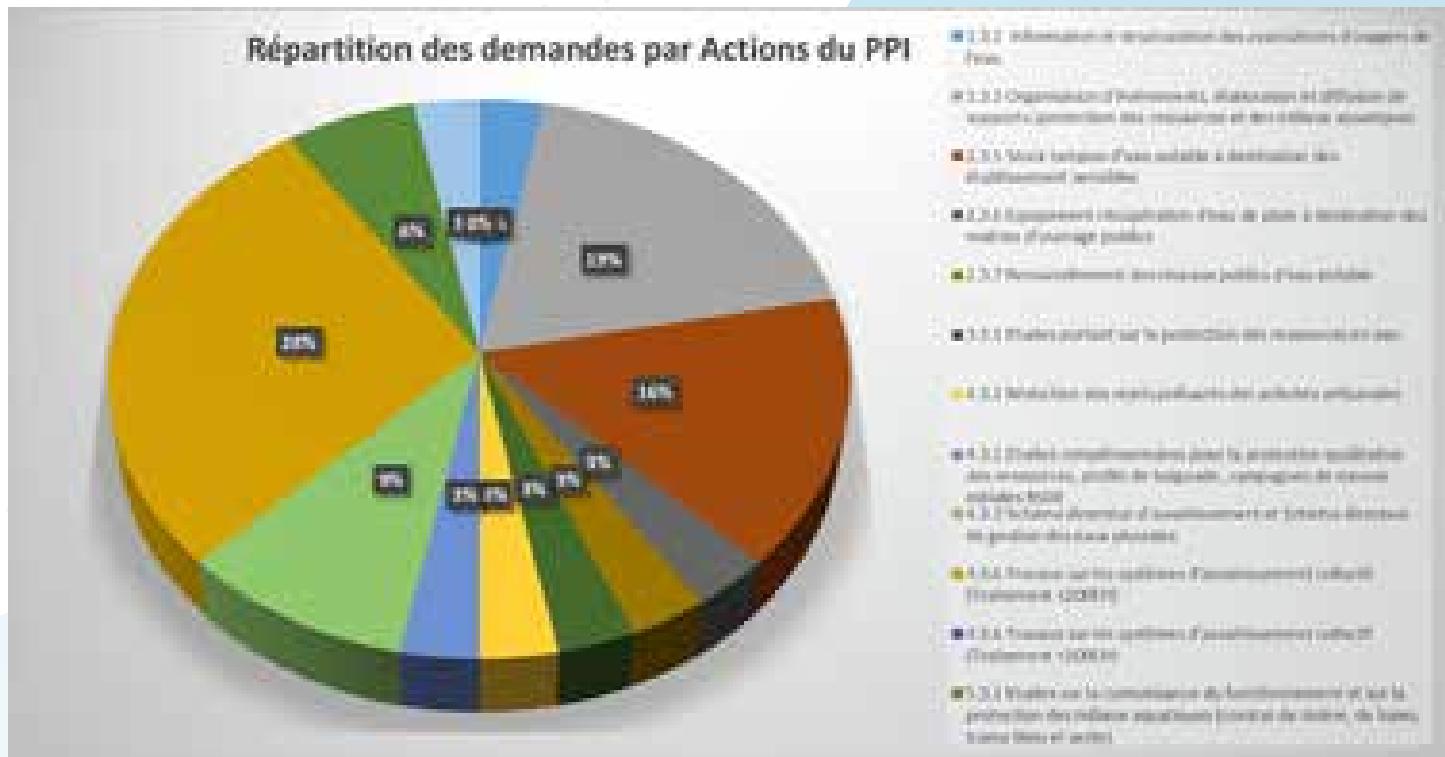


Figure N°2 : Répartition des demandes de subventions en fonction des Orientations stratégiques



28% des demandes concerne la réhabilitation de systèmes d'assainissement (station d'épuration).

19% des demandes concerne l'organisation de manifestations d'information et de sensibilisation sur la préservation des milieux aquatiques.

16% des demandes concerne la mise en place de citernes de stockage d'eau potable ou de citernes de récupération d'eau de pluie.

A. LES AIDES ACCORDÉES

La procédure d'instruction des demandes de subventions a permis un traitement de 40 dossiers.

Pour rappel ces dossiers ont été présentés soit :

- À la Direction pour les demandes inférieures à 1000 euros, ce qui n'a pas été le cas.
- À la Commission d'Attribution des Aides pour les demandes comprises entre 1000 et 70 000 euros,
- Au Conseil d'Administration pour les demandes supérieures à 70 000 euros.

Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2021 est de 2 098 955,02 euros.

Tableau N°2 : Montants de subventions attribuées

Organes de décisions	Montant d'Aides
Conseil d'Administration (CA)	1 983 492,60 €
Commission d'Attribution des Aides (CAA)	115 462,42 €
Direction	/
TOTAL	2 098 955,02 €

Figure N°3 : Répartition des aides par organes de décisions (CA, CAA, Direction)



Figure N°4 : Répartition des aides en fonction des actions



Figure N°5 : Répartition des aides en fonction des orientations stratégiques



Tableau N°3 : Montants de subventions par types de bénéficiaires

Types de Bénéficiaires	Montants
Communes	424 854,74 €
Communautés de communes, Communautés d'agglomération	147 187 €
Régie et Etablissements publics à caractère industriel ou commercial	214 240 €
Etablissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial et établissements publics locaux et nationaux de santé, de recherche et d'enseignement	526 117,13 €
Structures privées	263 300 €
Associations	499 256,15 €
Etablissements scolaires	24 000 €
TOTAL	2 098 955,02 €

Figure N°6 : Répartition des aides en fonction des bénéficiaires

Tableau N°4 a,b,c,d : Listes des projets validés**Etude et communication**

Porteurs	Projets	Cout projet (€)	Montant subvention OE971 (€)
École Euloge Noglotte	Jardinier dans mon Ecole	7 000,00€	5 000,00€
Collège Gourdeliane	Projet MANGLIANA Zone Humide Éducative	3 945,35€	2 500,00€
École Pensionnat de Bouillon	Ti trézo an nou à la rencontre des 4 éléments	15 760,32€	12 500,00€
Association ACAGE	Animation in situ	5 960,00€	4 760,00€
Association ACAGE	Animation in situ	5 000,00€	4 000,00€
Association Mon Ecole Ma Baleine	Stands d'information	3 335,00€	2 668,00€
PRZHT UICN	Chevalet bois + Plateau de jeux	6 450,00€	4 690,00€
PRZHT UICN	Fresque murale	5 170,00€	3 870,00€
Association ZYE A MANGROV LA	Atelier d'art + Balade	4 200,00€	2 600,00€
Association Resilyans 971	Ecobalade	6 235,00€	4 988,00€
Association Bwa Lansan	Animation randonnée	10 600,00€	5 000,00€
Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)	Programme d'Actions Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	527 750,00€	79 163,00€
JOSE LA NATURE	Projet l'Eau un patrimoine	17 800,00€	5 000,00€
SAS IDEAL	Assises nationales de la biodiversité	129 000,00€	5 000,00€
Sentinelle LAB	Projet DELICE : décomposition des litières en cours d'eau pour le suivi et l'évaluation de la qualité écologique des cours d'eau	67 416,48	50 000,00€
Collège Richard SAMUEL	Mystères de la ripisylve sur l'Aire Terrestre Educative du Houelmont (année n°2) et Echanges pédagogiques entre 2 ATE sur la forêt et la mare	7 537,00€	4 000,00€
CAP EXCELLENCE	GEPU	108 486,44€	40 000,00€
CAP EXCELLENCE	SDGEP Baie-Mahault	35 030,00€	28 024,00
KAZA RECYCLE	Action de sensibilisation conscientisation sur la préservation des milieux aquatiques et promotion des filières de la Biodiversité		330 000,00€

Travaux Eau

Porteurs	Projets	Cout projet (€)	Montant subvention OE971 (€)
Centre Hospitalier de CAPESTERRE-BELLE-EAU (CHCBE)	Mise en œuvre d'une bâche de stockage d'eau potable	466 840,00 €	236 230,78 €
La Désirade	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	10 320,00 €	8 152,80 €
Gosier	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	35 700,00 €	28 203,00 €
Goyave	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	58 243,15 €	46 012,09 €
Port-Louis	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	43 400,00 €	34 286,00 €
Saint-Claude	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	107 734,80 €	85 110,49 €
Terre de Haut	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	9 606,00 €	7 588,74 €
Vieux-Fort	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	10 662,13 €	8 423,50 €
Vieux-Habitants	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	55 617,84 €	38 200,98 €
Commune de Baillif	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	54 693,39 €	43 754,71 €
AGSEA- IME IONA	Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau composé de citernes, de surpresseurs ,de filtration et d'un local technique	15 246,23 €	12 196,98 €
CHUPPA	construction d'un réservoir d'eau potable de 70m3 au Pôle Parents-Enfants (PPE) sur le site de Palais Royal aux Abymes	427 541,69 €	289 886,35 €
Commune de Gourbeyre	Mise en œuvre d'une citerne eau potable à l'école Raymonde AUGUSTIN (Gourbeyre)	27 474,06 €	21 979,25 €
Association UDAF	Mise en œuvre d'une citerne eau potable au MAS de Beauvallon (Basse –Terre)	19 747,00 €	15 797,60 €
Trois Rivières	Mise en œuvre de la télé relève des compteurs particuliers (1900 modules radio)	128 928,98 €	103 143,18 €

Travaux Assainissement

Porteurs	Projets	Cout projet (€)	Montant subvention OE971 (€)
Régie Eau D'Excellence	Suppression de la mini station d'épuration de Biglette	535 600,00 €	214 240,00 €
SARL PATRIMOINE IMMOBILIER -Syndicat des copropriétaires Dolé 1 et 2 (SDC DOLE 1 et 2)	Réhabilitation de la station d'épuration des Résidences	107 515,70 €	80 000,00 €
SAS SEG	Réhabilitation de la station d'épuration suite aux intempéries de novembre 2020	96 931,87 €	58 000,00 €
IMMO 971/SDC Résidence Clos des Araucarias	Réhabilitation de la STEP de la résidence Clos des Araucarias (Sainte Rose)	29 606,96 €	23 685,57 €

Déchets

Porteurs	Projets	Cout projet (€)	Montant subvention OE971 (€)
AGRIVALOR GUADELOUPE	Collecte des EVPP PPNU EVPF 2020-2022	329 800,00 €	140 300,00 €
TRADE SAS	Campagne de sensibilisation PAS DE VACANCES POUR LES DECHETS	107 415,00 €	10 000,00 €



2.8.3. LES APPELS À PROJET ET LES PROJETS EN COURS

A. STOCKAGE, ÉCONOMIE D'EAU POTABLE ET UTILISATION DE L'EAU DE PLUIE

En 2021 l'Office de l'Eau et ses partenaires (ARS, Région, Préfecture) ont poursuivis la mise en œuvre de l'appel à projets dédié à la mise en place de systèmes alternatifs de stockage d'eau potable à destination des établissements scolaires du primaire.

Cet AAP s'inscrit dans le Programme D'Aide du PPI 2019-2024 à travers l'action 2.3.5 « Stock tampon d'eau potable à destination des établissement sensibles ».

Pour rappel le **plan de financement prévisionnel de l'AAP 2020 « stockage d'eau potable dans les écoles »** s'établit comme suit :

Tableau N°5 : Répartition des participations des financeurs AAP Stockage Eau Potable Ecoles

Financeurs	Montant de la subvention (en €)
État	740 000,00€
Région Guadeloupe	736 000,00€
Office de l'Eau	256 000,00€
TOTAL	1 732 000,00 €

Figure N°7 : Description d'un dispositif type de stockage d'eau potable

Description d'un dispositif de stockage d'EP « type »



Système de pré-filtration **Citernes tampons ACS** **Surpresseur** **dalle béton + Locaux de protection**

 **Les risques sanitaires liés au stockage d'eau destinée à la consommation humaine impliquent la mise en œuvre de moyens permettant d'en assurer la maîtrise.**

5

Tableau N°6 : Récapitulatif financier des dossiers portés par l'Office de l'Eau AAP Stockage Eau Potable Ecoles

Montant de la subvention (en €)	Montant total € HT du projet	Financement demandé	Taux de financement proposé (%)	Montant de l'aide acté par le COPIL en € en HT
La Désirade	10 320,00	8 256,00	79	8 152,80
Gosier	35 700,00	28 560,00	79	28 203,00
Goyave	58 243,15	46 594,52	79	46 012,09
Port-Louis	43 400,00	34 720,00	79	34 286,00
Saint-Claude	107 734,80	86 187,84	79	85 110,49
Terre de Haut	9 606,00	7 684,80	79	7 588,74
Vieux-Fort	10 662,13	8 530,13	79	8 423,50
Vieux-Habitant	55 617,84	38 200,98	69	38 200,98
TOTAL € HT	223 549,12	125 951,91	/	255 977,60





Citerne en cours d'installation à l'école primaire de Terre de Haut



Citerne installé à l'Ecole JOLIOT CURIE



Citernes installées à l'Ecole hyacinthe GERIAC Mixte 3



Citernes installées à l'Ecole Marie Thérèse LAMOTHE DE SAINT PRE

Le suivi des opérations de l'appel à projet et la préparation de la formation dédiée (pour une bonne utilisation et exploitation des bâches et citernes de stockage d'eau potable) ont fait l'objet de pas moins de 14 réunions entre l'Office de l'Eau et ses partenaires (Région, ARS, OI Eau) au cours de l'année 2021.

Le stockage de l'eau potable est une thématique fortement portée par l'Office de l'Eau depuis 2018. En 2021, l'accompagnement de plusieurs établissements de santé et écoles s'est poursuivis : Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau, Pôle Parents Enfants du Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe (PPE -CHU), Institut Médico Educatif IONA de l'Association Guadeloupéenne de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (AGSEA), Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Beauvallon de Union Départementale des Associations Familiales Guadeloupe (UDAF 971).



Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau, Institut Médico Educatif IONA



Pôle Parents Enfants du CHU



Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Beauvallon, Ecole Raymonde AUGUSTIN de Gourbeyre

L'utilisation de l'eau de pluie en remplacement de l'eau potable dans le cadre des activités économiques est aussi un axe développé et porté par l'Office de l'Eau Guadeloupe. En 2021 l'Office de l'Eau a pu constater la bonne exécution des opérations réalisées par la Société Guadeloupéenne de Distribution Moderne (SGDM) et la société CAMA avec l'installation de portiques de lavage de véhicules associant récupération des eaux de pluies et recyclage des eaux utilisées pour le lavage.



Portique de lavage Eau de pluie/Eau recyclée
de la société SGDM

B. ASSAINISSEMENT ET RÉHABILITATION DES PETITES STATIONS D'ÉPURATION (INFÉRIEUR À 200 ÉQUIVALENT-HABITANTS)

La réhabilitation des petites stations d'épuration est également un axe fort d'actions de l'Office de l'Eau. En 2021, l'Office de l'Eau a accompagné technique et financier plusieurs opérations de réhabilitation notamment dans des résidences privées : Résidence Clos des Araucarias, Résidence Dolé 1, Résidence Dolé 2



Exemples stations d'épuration réhabilitées

Par ailleurs les opérations de réhabilitation de stations d'épuration (entre 200 et 2000 EH) de collectivités et de résidences privés de bailleurs sociaux (SEMSAMAR), dans le cadre de l'appel à projets (AAP) sur l'amélioration des systèmes de traitement, se sont poursuivis en 2021 malgré les difficultés liées à la crise sanitaire (retard de livraison de certaines pièces et équipements).

88

C. COMMUNICATION SENSIBILISATION

En 2021 l'Office de l'Eau a accompagné financièrement diverses actions et manifestations destinées à informer et sensibiliser le grand public sur la nécessité de préserver les milieux naturels et particulièrement les milieux aquatiques.

L'Office de l'Eau a souhaité ainsi s'entourer de partenaires associatifs pour développer des partenariats pour l'animation de Journées de Sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques.

Quatre journées nationales ou internationales de préservation des milieux aquatiques ont été retenues pour cette première édition. Chaque association pouvait candidater à l'AAPR en déposant un dossier de demande de subvention pour un projet d'animation pour chacune des journées listées ci-dessous :

- La journée mondiale des zones humides (2 février)
- La journée des rivières (14 mars)
- La journée de l'eau (22 mars)
- La journée des mangroves (28 juillet).

Au total 8 projets ont été proposés par 6 associations :

- Association pour la Conception, l'Aménagement et la gestion de l'Environnement (ACAGE)
- Association Mon Ecole Ma Baleine
- Association UICN-Pole Relai Zones Humides Tropicales
- Association pour la Promotion du Littoral Humide Guadeloupéen (APLHG) ZYE A MANGROV LA
- BWA LANSAN

En raison de la crise sanitaire liée au covid19 certaines manifestations ont dû être reportées ou décalées au cours de l'année 2021. Sur les 8 opérations subventionnées, quatre opérations ont pu être réalisées complètement et 3 partiellement. Une seule opération n'a pas été réalisée. Les opérations partiellement réalisées seront achevées au cours de l'année 2022.



Journée Nationale de l'Agriculture



Journée mondiale des Océans



Journée mondiale des océans 2021
Collège de Port-Louis, 08/06/2021



90

International Day for the Conservation of Mangrove Ecosystems, in partnership with
the Ministry of Environment and the Office of the Environment, presented

**1^{er} Journée Internationale
de la
conservation
de l'écosystème
mangroves**

June 26, 2011
in Tounaba
Maison de la mangrove

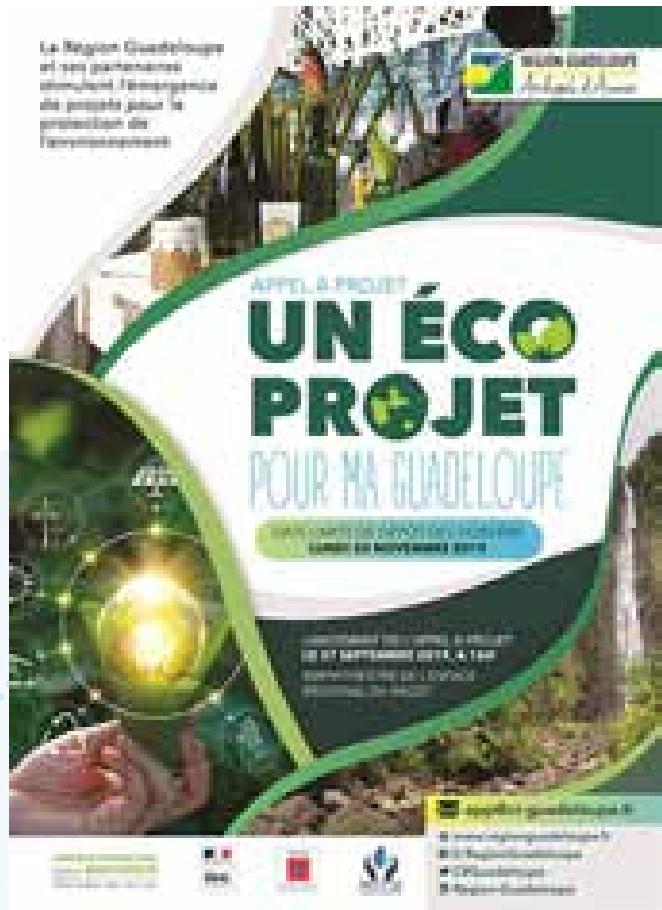
Ministère des Ressources Naturelles et de l'Aménagement du territoire
Ministère de l'Environnement
Paysage, Conservation et Développement durable à Tounaba
Agence de l'ONU pour l'environnement (UNEP) - Gouvernement mondial des mangroves

www.mangroves.gouv.ca
www.globalmangroves.org



Journée mondiale des Zones Humides – écobalade

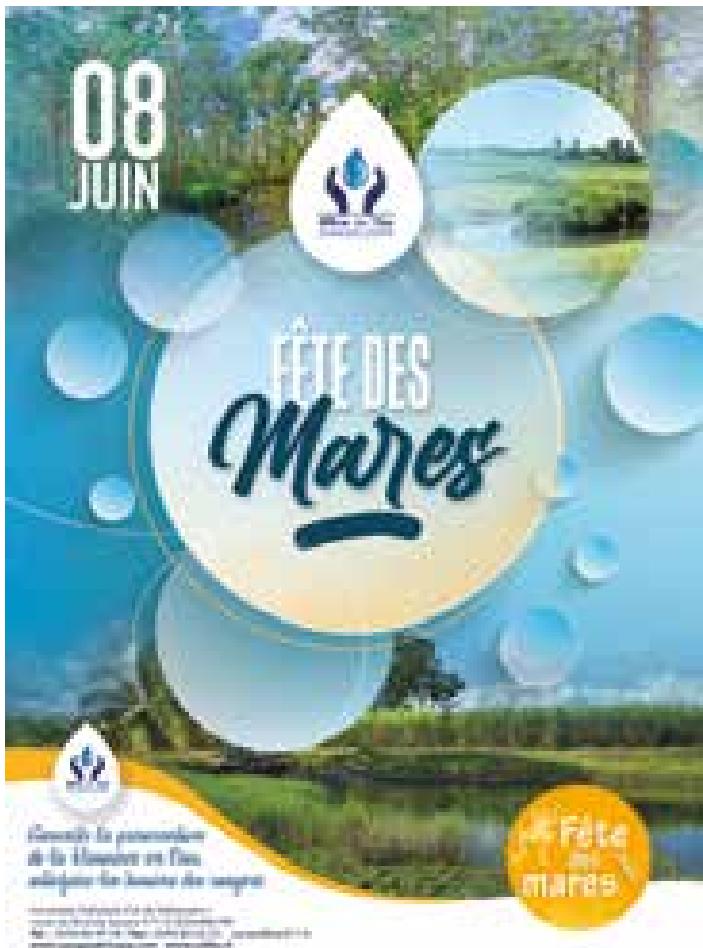
L'Office a également soutenu un appel à projets sur l'Education à l'environnement et au développement durable « UN ECO PROJET POUR MA GUADELOUPE » lancé en partenariat avec la Région Guadeloupe, la DEAL, l'ADEME, l'Office français de la Biodiversité avec l'appui du Rectorat, du CAUE et du Parc national. Il a également poursuivi son action dans le cadre de la création et de la pérennisation d'Aires Educatives (marines et terrestres).



Fresque pensionnat Saint Paul de Bouillon



Système d'aquaponie du Saint Paul de Bouillon



Fête des Mares



Journée Mondiale de l'Eau

2.8.4. LES CONTRÔLES

Il s'agit essentiellement de vérifier que les aides accordées par l'Office de l'Eau ont réellement été utilisées pour mettre en œuvre les projets validés par le Conseil d'Administration, la Commission d'Attribution des Aides et la Direction de l'Office de l'Eau.

Les contrôles établis sont de 2 types :

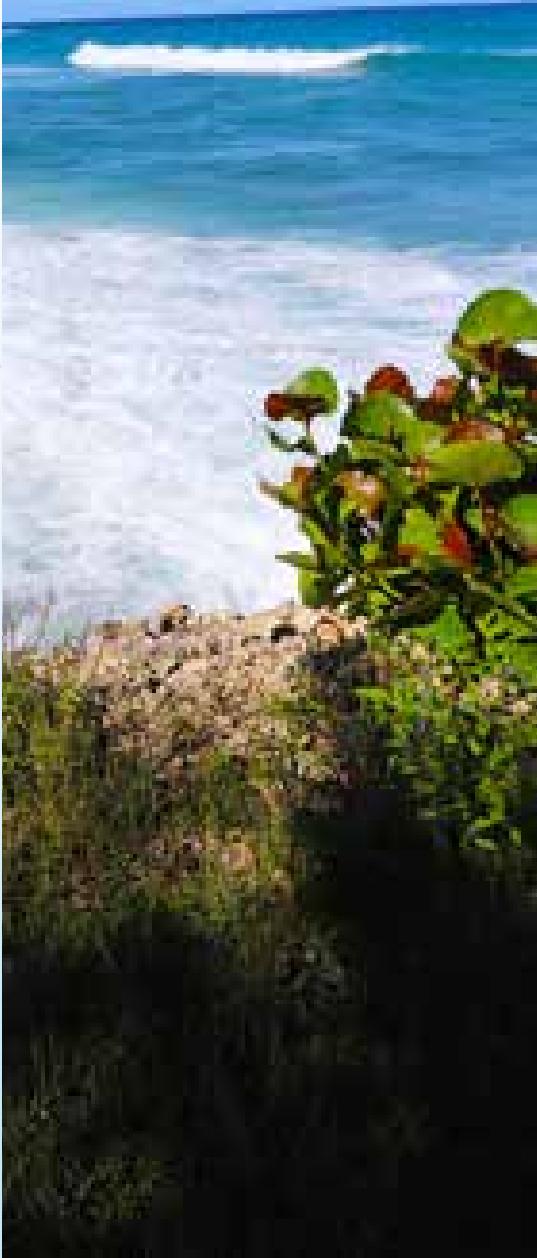
- Les contrôles sur pièces : il s'agit de vérifier l'exactitude des factures acquittées fournies par les bénéficiaires des aides de l'Office ainsi que l'ensemble des documents produits grâce aux subventions : rapports d'études, rapports finaux d'exécution,
- Les contrôles sur place : il s'agit de vérifier sur le terrain la réalisation concrète des projets subventionnés (visite des équipements et bâtiments).
- Les contrôles permettent de vérifier si les obligations des bénéficiaires de subventions ont bien été respectées, notamment les obligations de publicité et de délais.

Par convention signée le 16 novembre 2020, l'Office a confié à l'Agence de Services et de Paiement une prestation en matière de contrôles sur pièces et sur place.

94







Les actes de gestion et l'activité ainsi traduits dans le présent rapport font ressortir l'ampleur et la diversité des actions engagées ou/et réalisées par les services de l'Office dans le cadre de ses missions.

Malgré les difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne le recouvrement des redevances, les délais contraints, et la crise sanitaire sans précédent, l'Office met tout en œuvre pour répondre aux besoins et aux attentes des îles du Bassin Guadeloupe et surtout rendre concrets les objectifs qui lui sont assignés par le Conseil d'administration et que la loi lui impose.

Le rôle de l'Office est de prendre toute sa place sur le territoire pour « faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ».

Les documents, études, et informations contenues dans le présent rapport, sont disponibles sur le site de l'Office de l'eau, de même que sur celui de l'Observatoire de l'Eau. L'année 2021 aura été propice à la consolidation des partenariats avec les Institutions, les Socio-professionnels, les usagers, les associations, pour mieux rechercher les solutions les plus appropriées à la résolution de leurs difficultés. C'est ainsi que le Plan Pluriannuel d'Intervention a été mis en œuvre en intensifiant le volet préservation des milieux aquatiques, mais aussi l'amélioration du traitement des rejets de l'assainissement, sans omettre les multiples contributions à la préfiguration de la création de la structure unique de l'Eau.

Le renforcement en fin d'année de l'expertise des équipes de cet établissement fin 2021, est de nature à mieux sensibiliser les citoyens sur la nécessité de préserver les milieux aquatiques en lien avec le Comité de l'Eau et de la Biodiversité avec lequel se développe une collaboration de qualité favorable à la mutualisation des engagements de l'ensemble des acteurs de la Biodiversité dans l'atteinte d'un objectif commun de préserver toujours mieux la véritable richesse de ce domaine d'activité.

Avec constance nous avons développé une trame transversale dans les priorités du SDAGE approuvé le 31 décembre 2021, à savoir anticiper mieux les enjeux du dérèglement climatique, d'une part, et d'autre part promouvoir les filières de la Biodiversité en direction de la Jeunesse Guadeloupéenne afin qu'elle soit au cœur des enjeux de la préservation de notre qualité de vie exceptionnelle.

Dans un contexte financier contraint nous avons instruit l'ensemble des dossiers avec équité, célérité dans des délais performants.

L'animation territoriale devra se poursuivre pour être davantage aux côtés des partenaires, en simplifiant les procédures afin qu'elles soient plus efficaces. Les équipes de l'Office de l'Eau restent disponibles et à l'écoute pour consolider cette ambition partagée.

Rapport présenté au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Guadeloupe du 22/07/2022.

DIRECTION DE LA PUBLICATION :

Édité par l'Office de l'Eau Guadeloupe
Jardin Botanique
Rue Alexandre Buffon
Circonvallation, 97100 Basse-Terre
Tel : 0590 80 99 78

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Dominique LABAN, directeur de l'Office de l'Eau Guadeloupe.

CONCEPTION ET RÉALISATION : Agence K2COM'

Mail : agencedecomunicationk2com@gmail.com
Tel : 0590 26 22 26

IMPRESSION : Grand Large Impression

Adresse : Immeuble Socogar ZI Jarry, 97122 Baie-Mahault
Tel : 05 90 38 00 27





Garantir la préservation de la ressource en Eau,
satisfaire les besoins des usagers.



Office de l'Eau Guadeloupe

Jardin Botanique
Rue Alexandre Buffon
Circorvallation, 97100 Basse-Terre
Tel : 0590 83 99 78 - Mail : contact@oe971.fr
Site : <https://www.eauguadeloupe.com>